

# La Lettre de l'AFC

	Janvier 2005
	Numéro 81
1	L'édito
5	Compte rendu du CA du 17 septembre 2004
11	Procès verbal de l'assemblée générale constitutive AFC Maroc
17	Programme de subvention de traduction 2005-2006
19	Attribution d'un prix de thèse FNEGE 2004 en comptabilité/contrôle de gestion
20	Académie et IPAO
24	3rd Workshop on performance measurement and management control
25	Appel à communications : onzièmes journées d'histoire de la comptabilité et du management, 17-18 mars 2005
29	Appel à communications : 26ème congrès de l'AFC, Lille, 11-12 et 13 mai 2005
31	CIGAR Conférence, 26-27 mai 2005
33	4 <sup>ème</sup> journée : Gestion des Ressources Humaines et Contrôle de Gestion, Rennes, 13 juin 2005
34	Conférence internationale de l'enseignement et de la recherche en comptabilité, Bordeaux, 29-30 septembre 2005
36	PREACTIS Centre de recherche en sciences de gestion
38	Call for Proposals, IAAER Reporting Financial Performance Research Program
	Bulletin d'adhésion à l'AFC 2005
	Association Francophone de Comptabilité CNACM/INTEC 292, rue St Martin 75141 PARIS cedex 03

www.afc-cca.com

L'EDITORIAL

Les membres du conseil d'administration de l'AFC présentent aux lecteurs de la lettre ses meilleurs vœux pour l'année 2005

#### L'EDITORIAL

Chers amis,

Des évènements importants ont eu lieu depuis le retour des vacances. Ils concernent soit les manifestations organisées par l'AFC ou avec sa participation, soit des actions au titre de la visibilité internationale de la recherche comptable francophone. Ils sont présentés dans l'ordre chronologique.

Le 15 septembre 2004 ont été lancés officiellement à Bercy l'Institut des Professionnels Associés à l'Ordre (IPAO) et l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières. L'institut est un lieu de rassemblement de tous les professionnels de la comptabilité, de l'audit, de la gestion et de la finance et L'Académie un lieu de réflexion au sein de laquelle huit groupes de travail ont été constitués. Vous trouverez toutes les informations utiles sur les sites : <a href="www.lacademie.info">www.lacademie.info</a> et <a href="www.lacademie.info">www



Le 25 novembre 2004 s'est tenue à Poitiers la première journée « Regards croisés » sur le thème de la mesure et du pilotage du développement durable. C'est la première fois qu'une journée, associant professionnels et universitaires, était organisée. Ce fut une grande réussite, près de 80 personnes y ont participées : félicitations à Nicolas Berland pour la qualité de l'organisation de cette journée. Si la première journée a pu être organisée, il faut penser à la prochaine et « institutionnaliser » de telles journées. Je vous invite à prendre des initiatives et à vous faire connaître pour en organiser une. L'objectif principal de telles journées est de mieux valoriser la recherche universitaire auprès des entreprises en affichant les savoir-faire des chercheurs.

Le 4 décembre 2004 s'est tenue à Rabat l'assemblée constitutive de l'AFC Maroc. Elle a permis de réunir près de 50 personnes pour discuter des actions à conduire pour développer la recherche comptable au Maroc et constituer le premier Conseil d'administration. Ce dernier a élu comme président Mohammed Rachid Sbihi : toutes mes félicitations et mes vœux de réussite. Vous trouverez dans la présente lettre un compte rendu de cette assemblée et les statuts de l'association. Avec la création de cette section locale de l'AFC, se constitue le premier maillon d'un réseau de recherche comptable francophone. J'invite tous les francophones à travailler à l'élargissement de ce réseau.

La journée de recherche organisée à Montpellier le 9 décembre 2004 sur le thème « Transversalités et comptabilité, contrôle, audit » a obtenu un grand succès : 16 communications y ont été présentées. Les actes sont disponibles sur le site de l'AFC. Félicitations à Yves Dupuy et aux équipes organisatrices du CREGO-COST et l'ERFI-FCCS. Les propositions d'organisation d'autres journées seront les bienvenues, les thèmes ne manquent pas.

Enfin, le Conseil d'administration réuni le 13 décembre 2004 a voté un programme de subvention de traduction pour les années 2005 et 2006 doté d'un budget de 14 000 € L'objectif de ce programme est de faciliter la présence de chercheurs francophones membres de l'AFC sur le plan international. La subvention accordée (10 par an) est destinée à financer les frais de traduction ou de relecture (editing) de textes destinés à être soumis pour publication dans des revues internationales de langue anglaise et/ou pour communication dans des congrès internationaux de langue anglaise ; seuls sont éligibles les textes présentés par des auteurs qui n'ont pas accès par ailleurs à des ressources de traduction. L'attribution des subventions se fait sur appel d'offres bisannuel ; la date limite d'envoi du dossier pour la première attribution est fixée au 15 février 2005. Vous trouverez toutes les informations utiles dans cette lettre et sur le site.

Très brièvement, je vous signale les manifestations à venir :

- les 11èmes journées d'histoire de la comptabilité et du management : « L'entreprise, le chiffre et le droit » les 17 et 18 mars 2005 à Bordeaux ;
- le 26<sup>ème</sup> congrès de l'AFC « Comptabilités et connaissance » à Lille les 12 et 13 mai 2005. Ces deux journées sont précédées d'une journée le 11 mai consacrée à l'encadrement doctoral et aux publications. J'espère y rencontrer beaucoup de jeunes car il leur est possible de s'inscrire pour les trois jours du congrès pour seulement 30 €;
- la 4<sup>ème</sup> journée gestion des ressources humaines et contrôle de gestion le 13 juin 2005 à Rennes sur le thème « Comptabilité, contrôle et audits sociaux ». La date limite de remise des communications est fixée au 11 février 2005 :
- la conférence internationale, co-organisée par l'IAAER et l'AFC les 29 et 30 septembre 2005 à Bordeaux. La date limite de soumission de l'article complet ou d'un résumé est fixée au 15 mars 2005.
- l'AFC apporte aussi son soutien à d'autres manifestations, je vous invite à consulter le site de l'AFC.

Vous trouverez dans la présente lettre toutes les informations pour l'attribution du prix de thèse FNEGE 2004 en comptabilité / contrôle de gestion. Veuillez noter, pour la transmettre aux jeunes docteurs, la date limite du 4 février 2005 de dépôt des candidatures.

N'oubliez pas, à l'aide du bulletin ci-joint, de renouveler votre adhésion en mentionnant très correctement votre adresse électronique. Vous donnez, ainsi, plus de moyens à l'AFC pour jouer pleinement son rôle de développement et de diffusion des connaissances dans les domaines de la comptabilité, du contrôle et de l'audit. Si vous appréciez le travail accompli, faites le savoir en présentant notre association à vos collègues.

Avec les autres membres du conseil, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2005 et pleine réussite dans vos projets.

Robert DESCARGUES Président de l'AFC



#### Pour communiquer avec le bureau de l'AFC

**Robert Descargues** 

IUT Paul Sabatier, Toulouse III 115 route de Narbonne 31 077 Toulouse cedex 4

**Marc Nikitin** 

61 rue de la mésangerie 37540 St Cyr sur loire

Elisabeth Alma

Faculté des Sciences économiques et de gestion 41, bd François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand

**Annick Bourguignon** 

Groupe ESSEC BP 105 95 021 Cergy-Pontoise Cedex

Jean-Luc Charron

66 boulevard Desgranges 92 330 Sceaux

Yves De Rongé

IAG School of Management UCL Place des Doyens 1 B-1348 Louvain La Neuve Berlgique

Réal Labelle

Ecole des HEC Département de Comptabilité 3000 Chemin de la Côte Sainte –Catherine Montréal Quebec H3T2A7

**Georges Langlois** 

9 rue d'Artois 60100 Creil

**Anne Pezet** 

Université de Marne La Vallée UFR Economie Gestion 5 boulevard Descartes 77454 Marne La Vallée Cedex **Président** 

Tél: 05 62 25 81 50, Fax: 05 62 25 81 70 e-mail: descargu@cict.fr

Vice président

Tél: 02 47 51 49 55, port: 06 77 11 72 10 e-mail: Marc.Nikitin@univ-orleans.fr

Relations enseignement, formations comptables

Tél: 04 73 17 75 58, Fax: 04 73 29 27 00 elisabethmancel@yahoo.fr

Relations grandes écoles

Tél: 01 34 43 30 12 Fax: 01 34 43 28 11 bourguignon@essec.fr

Relations avec le second degré, journée pédagogique

Tél: 01 46 61 91 19, Fax: 01 46 61 99 57 e-mail: j-luc.charron@wanadoo.fr

Relations avec la Belgique et l'Europe

Té1: 00 32 10 47 84 45 Fax: 00 32 10 47 83 24 e-mail: deronge@fin.ucl.ac.be

Relations avec le Canada et l'Amérique du Nord

Tél: 514 340 6374 Fax: 514 340 56 33

E-mail: Real.labelle@hec.ca

Trésorier

Tél-Fax: 03 44 24 86 37

e-mail: georges.langlois@wanadoo.fr

Conseiller à la commission recherche

Tél: 06 72 21 45 54

e-mail: anne.pezet@univ-mlv.fr



#### Pour communiquer avec le bureau de l'AFC (suite)

**Evelyne Lande** 

5, rue Monplaisir

86180 Buxerolles

Relations avec les organismes professionnels

Tél: 06 61 97 58 10

e-mail: elande@iae-poitiers.fr

Jean-Luc Rossignol

Université de Franche-Comté 45 D, avenue de l'Observatoire

25030 Besançon Cedex

Secrétaire général

Tél: 03 81 66 67 47 Fax: 03 81 66 67 37

 $e\text{-}mail: \underline{jean\text{-}luc.rossignol@univ-fcomte.} fr$ 

**Nathalie Samier** 

Faculté de droit 13 allée François Mitterrand

BP 3633, 49 030 Angers cedex 01

Site AFC

Tél: 02 41 96 21 78, Fax: 02 41 96 21 96

e-mail: samier@univ-angers.fr

**Mohammed Rachid Sbihi** 

24, coopérative Al-Houda

Massira 1

Temara, Maroc

Relations avec le Maroc et l'Afrique

Tél: 00 212 37 60 47 37 GSM: 00 212 682 701 51

e-mail: Sbihi\_m\_rachid@caramail.com

Hervé Stolowy

Groupe HEC

1, rue de la libération

78351 Jouy-en – Josas cedex

**Relations internationales** 

Tél: 01 39 67 94 42, Fax: 01 39 67 70 86

e-mail: stolowy@hec.fr

**Yves Levant** 

189 boulevard Clémenceau

59700 Marcq-en-Baroeul

**Lettre AFC** 

Tél: 06 08 37 33 80, Fax: 03 20 21 59 91

e-mail: <u>ylevant@nordnet.fr</u>

#### ASSOCIATION FRANCOPHONE DE COMPTABILITE (AFC)

#### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFC

#### VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2004 A 10 H

Dans les locaux du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables 153, rue de Courcelles, 75017 Paris, métro Péreire

#### Tous les membres du Conseil d'Administration de l'AFC étaient convoqués :

Elisabeth Alma, Annick Bourguignon, Jean-Luc Charron, Robert Descargues, Réal Labelle, Evelyne Lande, Georges Langlois, Yves Levant, Marc Nikitin, Anne Pezet, Yves De Rongé, Jean-Luc Rossignol, Nathalie Samier, Rachid Sbihi et Hervé Stolowy.

#### Ainsi que comme invités :

Pilar Gautier (CSOEC), Jean-Guy Degos (Journées d'Histoire), Yves Dupuy (CCA), Nicolas Berland (Regards croisés), Serge Evraert (conférence IAAER) et Wafa KHLIF (congrès 2006).

#### Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 18 juin 2004.
- 2) Approbation des statuts de l'Association Francophone de Comptabilité Maroc (M. R. Sbihi).
- 3) Congrès et manifestations de l'AFC :
  - Compte-rendu de la journée pédagogique du 16 septembre (JL. Charron)
  - Préparation des manifestations à venir : journées d'Histoire de la Comptabilité et du Management (J.G. Degos), journées destinées aux professionnels « Regards croisés » du 25 novembre (N. Berland), 26ème congrès AFC de Lille des 11-13 mai 2005 (Y. Levant), conférence IAAER (S. Evraert) et 27ème congrès de Tunis (W. KHLIF)
- 4) Visibilité internationale de la recherche comptable francophone : aide à la publication en anglais (A. Bourguignon).
- 5) Création de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières (R. Descargues)
- 6) Questions diverses.

#### Sont présents les membres du Conseil d'Administration de l'AFC suivants :

Elisabeth Alma, Annick Bourguignon, Jean-Luc Charron, Robert Descargues, Evelyne Lande, Anne Pezet, Yves De Rongé, Jean-Luc Rossignol, Nathalie Samier, Mohammed Rachid Sbihi et Hervé Stolowy.

#### Sont absents excusés les membres du Conseil d'Administration de l'AFC suivants :

Réal Labelle, Georges Langlois, Yves Levant et Marc Nikitin.

#### Est présente :

Wafa KHLIF (congrès AFC 2006).

#### Sont absents les invités suivants :

Pilar Gautier (CSOEC), Jean-Guy Degos (Journées d'Histoire), Yves Dupuy (CCA), Nicolas Berland (Regards croisés) et Serge Evraert (conférence IAAER).

Stéphane Trébucq représente les Professeurs Evraert et Degos.



Robert Descargues ouvre la séance à 10 h10 en remerciant tout particulièrement Wafa KHLIF et Stéphane Trébucq d'avoir donné suite à l'invitation du CA. Après avoir rappelé l'ordre du jour, il informe le conseil d'administration de la réunion amicale qu'il a organisée fin août dans Le Lot autour de l'ensemble des anciens présidents de l'AFC sur le thème « Empreinte du temps » ; seuls Serge Evraert, Robert Teller, Christian Hoarau et Edmond Marquès n'ont pu y assister. Cette rencontre a été financée par les participants, à l'exception d'un repas pris en charge par l'AFC.

#### 1) Approbation du PV du 18 juin 2004.

Le PV de la réunion du conseil d'administration du 18 juin dernier est approuvé à l'unanimité.

#### 2) Approbation des statuts de l'Association Francophone de Comptabilité – Maroc (M.R. Sbihi).

Ce point a déjà été abordé lors de précédents conseils mais n'avait pas encore été finalisé. Robert Descargues propose de discuter amplement de la proposition faite par M.R. Sbihi avant de passer au vote, en ayant à l'esprit qu'il s'agit là du lancement du premier élément d'un réseau de recherche comptable francophone, l'objectif étant d'étendre la procédure à d'autres pays du Mahgreb et aussi au Canada, en tenant compte des spécificités de chacun. Robert Descargues propose de consacrer l'un des onglets du site internet à la francophonie.

M.R. Sbihi indique que la proposition de statuts repose sur la conjugaison des exigences marocaines et de celles de l'AFC. Il s'agit d'une proposition qui pourra servir de modèle pour les autres pays francophones. La structure retenue est une association en raison de problèmes liés à l'organisation administrative et financière de l'entité; cette association est en fait semi-autonome, dans la mesure où elle dépend statutairement de l'AFC qui peut prononcer unilatéralement sa dissolution, cette clause ne pouvant être modifiée par la structure locale. M.R. Sbihi indique avoir pris en compte les observations faites par les membres du CA, à l'exception de celles relatives aux règles de fonctionnement du bureau, du fait du nombre réduit actuel d'adhérents (20 personnes); naturellement, ces dispositions devront être modifiées lorsque l'association se sera développée: une cinquantaine d'adhérents est envisageable dans quelques mois. Il s'agit de dispositions qui sont pour l'heure dictées par la loi du nombre et inhérentes à la jeunesse de la structure.

Robert Descargues remercie M.R. Sbihi pour sa présentation et ouvre le débat. J.L. Charron revient tout d'abord sur le montant de la cotisation ; elle est fixée globalement à 60 euros, 45 correspondants à l'adhésion à l'AFC « mère » et 15 à l'AFC locale, un maximum de 20 euros étant prévu légalement au Maroc pour l'adhésion à des associations locales (si cette clause n'est pas respectée, les instances gouvernementales qui assurent un contrôle de conformité des statuts risquent de ne pas les approuver - une situation identique existe aussi en Tunisie). Ce montant global ainsi que la répartition sont naturellement susceptibles d'être modifiés.

Un suivi administratif est à prévoir tout particulièrement sur ce point. J.L. Charron attire l'attention des membres du CA sur les modalités pratiques de transfert des fonds entre le Maroc et la France, transfert soumis à contrôle qui ne pourra se faire qu'une seule fois par an vraisemblablement. Cette procédure obligera éventuellement à mettre en place une date butoir pour adhérer, même s'il ne s'agit pas d'une solution idéale. Naturellement, des personnes marocaines peuvent aussi choisir de n'adhérer qu'à l'AFC « mère ».

- H. Stolowy demande un éclaircissement sur l'énoncé de l'article 4 des statuts relatif aux membres qui indique que, « pour être membre de l'AFC Maroc, le candidat doit ... être accepté comme candidat de l'AFC locale » et s'interroge sur la procédure en vigueur. M.R. Sbihi fait part aux membres du CA du risque de « noyautage » par les professionnels qui pourraient être tentés de transformer l'association en syndicat professionnel, alors même qu'ils peuvent contribuer financièrement à son développement. Robert Descargues souligne avoir constaté lui-même ce risque lors d'une réunion sur place, à laquelle quatre professionnels participaient, qui tournait essentiellement autour de considérations liées à la formation de ces derniers, occultant tout aspect recherche. La procédure retenue permet de conserver un droit de regard qui devra être précisément décrit dans un règlement intérieur établi par le CA local ; des conditions de diplôme pourront ainsi être précisées, de même que les modalités en cas de contestation de la décision prise. L'article IX des statuts prévoit ce règlement qui devra aussi être soumis aux membres du CA de l'AFC « mère » lorsqu'il sera rédigé.
- J.L. Rossignol soulève un point relatif aux conditions de révocation du bureau composé de 8 personnes par rapport au nombre total d'administrateurs de 11. Les statuts prévoient actuellement la possibilité pour les membres du CA local de révoquer les membres du bureau à une majorité des 2/3, ces derniers ne pouvant prendre part au vote. Ainsi, 2 personnes pourraient à elles seules procéder à cette révocation. Robert Descargues propose de réduire le nombre de membres du bureau qui est de 4 dans le cadre de l'AFC. La réduction du nombre permettra par ailleurs de faciliter les contacts au sein du bureau. M.R. Sbihi indique que ces modalités avaient été retenues en local à la demande des intéressés. J.L. Charron propose de modifier l'énoncé de l'article VII dans ce sens. Avec l'accord de l'ensemble des membres, il devient finalement : « Le conseil d'administration élit un bureau composé du président, du vice-président, du secrétaire général et du trésorier ». Y. De Rongé note par ailleurs que la durée du mandat des administrateurs n'est pas indiquée. H. Stolowy propose d'indiquer tout simplement que le mandat est renouvelable, sans préciser pour

l'instant de durée maximale du fait du nombre réduit de membres. Cette proposition est acceptée. J.L. Charron indique que le problème lié aux conditions de révocation demeure, malgré la réduction du nombre de membres du bureau, et peut être source d'instabilité. Y. De Rongé indique de même que l'on peut se trouver dans ces circonstances avec un président et un vice-président à vie. E. Lande note par ailleurs l'existence de membres suppléants et s'interroge sur leur rôle exact. M.R. Sbihi propose de laisser en l'état ces dispositions à titre d'expérimentation. Après de longs échanges sur ces différents points, Robert Descargues remercie M.R. Sbihi pour le travail accompli et propose de revoir ces statuts au plus tard fin 2008. L'ensemble du CA donne son accord. Afin de lancer la procédure de création, le Conseil d'Administration de l'Association Francophone de Comptabilité autorise, à l'unanimité de ses membres, l'utilisation du nom « Association Francophone de Comptabilité - Maroc » et son président, Robert Descargues, à participer aux formalités de constitution de l'Association Francophone de Comptabilité - Maroc.

#### 3) Congrès et manifestations de l'AFC.

R. Labelle qui n'a pu assister à la réunion de ce jour a établi un état des communications présentées lors du colloque de juin à Montréal ; il apparaît que 6 d'entre elles pourraient être proposées à la revue CCA en vue d'une publication.

- Compte-rendu de la journée pédagogique du 16 septembre (J.L. Charron) :

J.L. Charron remercie tout particulièrement A. Pezet et E. Lande pour leur intervention. La journée a accueilli 195 participants, auxquels se sont jointes 20 personnes de l'ENS. Sur les 195, 60 % proviennent de l'enseignement secondaire, 36 % de l'Université ou des écoles, les 4 % restants regroupant des professionnels ou bien des retraités. 40 % des participants environ étaient membres de l'AFC ; 49 % ont payé par bon de commande, alors que 42 % l'ont fait par leurs propres moyens. Un tableau statistique de synthèse est présenté ci-dessous :

		Origine des établissements de rattachement des participants			
Lien avec l'AFC		Divers (cabinets, etc.)	Classes Prép.  Decf - BTS	Universités ESC, autres	Total
Membre :	Nombre % du total	<b>8</b> 3,72 %	<b>28</b> 13,02 %	<b>46</b> 21,40 %	<b>82</b> 38,14 %
Non membre :	Nombre % du total	2 0,93 %	101 46,98 %	<b>30</b> 13,95 %	133 61,86 %
Total:	Nombre	10	129	<b>76</b>	215

Statistiques de la journée pédagogique du 16 septembre 2004

Comme chaque année, en raison de problèmes de sécurité, des demandes d'inscription ont été refusées, provenant essentiellement d'universitaires retardataires. Le succès renouvelé de ces journées atteste de la connaissance de cette manifestation; il met aussi en évidence l'importance de la gestion de son organisation. Robert Descargues indique d'ailleurs que, suite à un problème lié au repas jusqu'alors organisé par le CROUS, il est envisagé, l'année prochaine, de faire appel à un traiteur. J.L. Charron indique que cela exige un nouvel accord avec l'ENS qui pourrait mettre à la disposition de l'AFC le hall d'accueil; cela pose des problèmes logistiques et éventuellement de révision du tarif d'inscription de 40 euros à l'heure actuelle. Robert Descargues indique qu'il est nécessaire de maintenir la manifestation à Cachan, endroit symbolique s'il en est. Il remercie vivement J.L. Charron et l'équipe organisatrice et demande aux membres du CA de réfléchir d'ores et déjà aux thèmes de la journée de 2005.

#### - Préparation des manifestations à venir :

- Journées destinées aux professionnels « Regards croisés » du 25 novembre (N. Berland) : N. Berland n'a pu se libérer pour assister à la réunion ; la journée du 25 novembre maintenant opérationnelle s'annonce parfaitement bien ; une plaquette a été diffusée très largement. Le recensement des équipes de recherche dans le domaine comptable pose cependant problème en raison de l'importance du travail correspondant. Ce point met clairement en évidence l'importance de l'annuaire, tel qu'il a été discuté lors du CA précédent. Il ne nous est pas possible pour l'instant d'indiquer à ceux qui pourraient le demander les thèmes de recherche des membres de l'AFC. Il apparaît urgent de résoudre ce problème, alors que se met en place l'Institut des Professionnels Associés à l'Ordre (IPAO) et l'Académie des sciences et techniques comptables et financières. A. Pezet indique son intérêt pour la mise en place de cet annuaire et propose de s'en charger.

Robert Descargues lance, en outre, un appel pressant pour l'organisation de la seconde journée « Regards croisés » destinées aux professionnels.



- Journées d'Histoire de la Comptabilité et du Management (J.G. Degos): S. Trébucq qui représente J.G. Degos indique que ces journées de 2005 s'inscriront dans la continuité des journées précédentes; elles se dérouleront les 17 et 18 mars 2005 sur le thème « L'entreprise, le chiffre et le droit » dans le but d'opérer un rapprochement des thématiques comptable et juridique. L'appel déjà diffusé lors du congrès d'Orléans apparaît sur le site de l'AFC. Il a été traduit en anglais et sa diffusion est en cours.
- Conférence IAAER (S. Evraert): S. Trébucq qui remplace également S. Evraert présente cette conférence, là encore organisée à Bordeaux les 29 et 30 septembre 2005 avec le soutien de l'AFC. Les deux manifestations sont organisées dans le cadre du Centre de Recherche en Contrôle et en Comptabilité Internationale (CRECCI). La conférence IAAER qui se déroule en dehors de notre congrès annuel doit réunir entre 200 et 250 personnes en provenance du monde entier. L'appel à communications qui apparaît d'ores et déjà sur le site de l'association a été adressé à l'ensemble des adhérents en utilisant la liste de diffusion ; il apparaît également sur le site de l'IAAER et a été diffusé par le biais de la Lettre de la FNEGE. Le projet de communication ne doit, selon l'appel, pas dépasser 15 pages, dans l'hypothèse où il donnerait ensuite lieu à publication dans la revue de l'IAAER. Ces conditions sont à repréciser.

Aucun risque de télescopage n'existe avec la journée pédagogique, ni avec le congrès de l'Ordre dans la mesure où il aura lieu la semaine suivante à Paris.

Robert Descargues s'est entretenu directement avec S. Evraert, président de l'IAAER, sur l'organisation même de cette conférence ; ce dernier demandera éventuellement une subvention au conseil d'administration de l'AFC à cette fin. Il insiste aussi sur la nécessaire mobilisation des français ; une relance régulière doit être mise en place, d'autant plus qu'il est possible de rédiger le projet de communication et de la présenter en français. Un texte en français ne sera cependant pas publiable dans la revue de l'IAAER. Les modalités de sélection sont encore à préciser. L'élaboration d'actes est à étudier. Un représentant bordelais sera invité à participer à la réunion du CA de décembre prochain pour faire état de l'avancement de ces deux manifestations.

- 26ème congrès AFC de Lille des 11-13 mai 2005 : Y. levant n'a pas pu assister à la réunion de ce jour. Le congrès apparaît sur le site de l'AFC ; un lien a été établi avec le site de l'IAE de Lille. H. Stolowy fait état d'une proposition pour l'organisation de ce congrès. Il lui apparaît souhaitable de mettre en place un atelier « pédagogie » (et non un atelier sur la recherche en pédagogie). Les participants à cet atelier seraient sélectionnés dans les mêmes conditions que les autres ; cette mise en place permettrait d'attirer des collègues du secondaire, sans naturellement nuire aux aspects recherche. Robert Descargues indique que cette formule a déjà été mise en place par le passé sans grand succès ; il reconnaît cependant que la recherche en pédagogie semblait être l'axe alors retenu. N. Samier indique que l'AGRH retient une même démarche en mettant en concours 4 ou 5 cas. J.L. Charron, favorable au principe, indique qu'il est cependant nécessaire de faire attention à cette appellation, à son organisation et s'interroge sur le public potentiellement intéressé. H. Stolowy pense que la mise en place de cet atelier en parallèle permettrait de présenter des cas, sans que cela ne modifie en rien l'organisation du congrès. Naturellement, ni la correction ni la note pédagogique ne seront librement diffusées. Robert Descargues propose de retenir cette idée pour le congrès de Tunis.
- 27<sup>ème</sup> congrès en 2006 en Tunisie (W. KHLIF): Robert Descargues remercie W. Khlif de prendre la responsabilité de l'organisation de ce congrès. Il propose de finaliser le projet lors de la réunion du conseil d'administration de mars 2005, la plaquette pouvant être discutée dès celle de décembre à laquelle elle sera de nouveau invitée.

W. Khlif indique que 3 ou 4 lieux sont d'ores et déjà envisagés (Tunis, Hammamet ...). Le même aéroport dessert les deux sites. Le thème retenu est « Institution(s) et comptabilité », dans la continuité des thèmes des congrès 2004 et 2005. Il regrouperait trois sphères : le langage, la régulation et la réglementation. L'appel en lui-même déjà travaillé avec Yvon Pesqueux est parfaitement bien rédigé ; il reste encore à le finaliser et peut-être à le raccourcir. Le congrès se déroulerait mi mai ou fin mai 2006. Les dates des 10, 11, 12 ou encore 11, 12 et 13 mai sont envisagées ; une fin de congrès le samedi permettrait éventuellement un retour le dimanche moins coûteux. Des contacts sont à prendre avec les compagnies aériennes pour éventuellement profiter de prix intéressants ; il faudrait néanmoins soit partir du même lieu au même moment ou encore bloquer des sièges. Ces deux solutions présentent des contraintes à étudier.

Deux tarifs seront mis en place ; l'un concernant les participants européens sur la base de celui retenu pour le congrès de Lille (200 euros pour les membres, 280 pour les non-membres, 30 euros pour les étudiants, 150 euros pour les enseignants du secondaire), le second étant réservé aux personnes du Maghreb (200 dinars, 280 dinars, 30 dinars et 150 dinars respectivement).

W. Khlif attire l'attention des membres du CA sur la gestion des inscriptions et plus particulièrement des bons de commande français qui ne pourront être gérés sur place. Il pourrait être envisagé de mettre en place une gestion en France des inscriptions françaises, afin de faciliter le travail. Y. De Rongé fait état de la solution retenue pour le congrès de Louvain. G. Langlois a maintenu le compte ouvert spécifiquement pour ce congrès,

compte qui pourrait être de nouveau utilisé pour gérer les inscriptions françaises au congrès. H. Stolowy indique que l'ensemble du travail administratif pourrait éventuellement être fait en Tunisie avec un compte en France sur lequel les universités et écoles françaises pourraient procéder aux virements.

W. Khlif indique réfléchir à la conférence d'ouverture qui pourrait réunir des économistes, des juristes et des linguistes. Ceci semble tout à fait envisageable du fait du thème particulièrement riche. Des contacts sont à prendre.

## 4) <u>Visibilité internationale de la recherche comptable francophone : aide à la publication en anglais</u>. (A. Bourguignon)

Ce point a déjà été abordé ; il fait partie d'un programme en trois points, dont deux ont été réglés : le premier relatif au recensement de la revue CCA dans une base bibliographique (qui n'est cependant pas encore effectif, une relance est prévue), le second à la traduction de CCA qui lui a été abandonné tout au moins pour l'instant. Il s'agit pour ce troisième point de définir les modalités possibles d'aide à la publication en anglais par le biais du versement de subventions à la traduction. Le texte décrivant la procédure devra être adopté lors de la réunion du CA de décembre, afin de lancer un appel dès le début 2005. Cette subvention serait intégralement gérée par le chercheur concerné.

La mise en place de cette procédure exige de déterminer au préalable un nombre de bourses, un comité de sélection susceptible d'étudier les demandes et naturellement des critères d'attribution tels que l'intérêt de la question de recherche pour un public international, les qualités d'argumentation et d'articulation, l'intérêt de la cible (revue ou conférence) pour la visibilité de la recherche ou encore l'adéquation du texte avec la politique éditoriale de la revue par exemple. A. Bourguignon présente les deux options possibles qui se déclinent chacune en deux hypothèses : pour publier dans des revues internationales de langue anglaise et/ou pour communiquer dans des congrès internationaux de langue anglaise, à partir de textes en français à traduire intégralement ou bien d'un projet préécrit en anglais pour relecture. Il convient de retenir la solution qui rendra le programme le plus efficace. Naturellement, si la participation à un colloque confère une visibilité moins importante que la publication, cette dernière peut être plus problématique. Robert Descargues indique qu'il est important de consacrer de l'argent à cette démarche qui pourrait pleinement profiter aux jeunes chercheurs. Si l'orientation « jeune chercheur » est plus volontiers retenue, les moins jeunes pourraient naturellement en profiter. Il ne semble d'ailleurs pas opportun de mettre en place deux catégories ou bien des quotas : jeunes et moins jeunes ou encore pour communiquer et pour publier, en espérant que la communication donnera lieu ensuite à publication, ce qui rentabilisera la démarche. H. Stolowy pense lui aussi qu'une telle différence n'est pas souhaitable ; il s'agit de permettre dans un premier temps aux français d'assister beaucoup plus nombreux aux congrès internationaux ; à cet effet, il est important de déterminer des critères scientifiques de sélection, alors même que toutes les personnes susceptibles d'être intéressées ne connaissent pas les mêmes conditions financières dans leur structure d'accueil. Il est important que seules celles qui ne disposent pas de moyens en interne puissent candidater, bien qu'il sera difficile de vérifier. Pour A. Bourguignon, c'est une question de confiance. A. Pezet fait remarquer que la prise en charge des frais de traduction est encore peu répandue et peu institutionnalisée. Robert Descargues insiste sur le caractère nécessairement significatif et donc incitatif du montant de la subvention qui pose le problème du budget à y consacrer. Pour A. Bourguignon, il ne s'agit pas seulement d'un problème de langue mais aussi de structure, l'argumentation d'un article en langue anglaise étant très différente ; c'est pourquoi une pré-rédaction en anglais permet dans bien des cas de mieux rentrer dans cette logique; une telle situation permettrait de n'avoir recours qu'à une relecture mais cette dernière dépend naturellement de la qualité de l'anglais de l'auteur. Pour H. Stolowy, certains ne pourront pas écrire en anglais directement et il faut donc laisser la possibilité de présenter l'article en français pour une traduction totale, même si ce n'est manifestement pas un service à rendre au chercheur du fait de la différence de structure (argumentation et articulation du texte). Pour A. Pezet, les deux hypothèses sont à conserver.

J.-L. Charron indique qu'il est nécessaire de faire attention aux montants consacrés à cette procédure, le but n'étant pas d'épuiser les réserves. Pour Robert Descargues, ce programme s'inscrit dans le cadre d'une démarche dépensière certes mais maîtrisée. Le déblocage des fonds pourrait se faire en deux temps : si la démarche est fortement incitative, elle pourrait néanmoins être difficile à gérer. Pour H. Stolowy, la subvention ne pourra en aucun cas être supérieure au coût réel de la traduction, le solde pouvant être versé sur présentation de la facture. Naturellement, en l'absence de facture, la subvention devra être intégralement remboursée. Il en sera de même si la communication n'aura pas été présentée ou l'article non soumis, l'auteur subventionné devant dans tous les cas rendre compte de l'utilisation des fonds. Aucune obligation de résultat ne pourra cependant être instaurée. Pour Y. De Rongé et A. Bourguignon, il convient de retenir deux appels par an à fixer en fonction des dates des congrès qui ont cependant lieu maintenant toute l'année, la procédure n'étant pas rétroactive. Les décisions du comité seront soumises au CA pour validation.

Le programme pourrait être lancé sur deux années ; il pourra être arrêté à tout moment. Ce programme pourrait ainsi porter sur le versement annuel de 10 subventions pour un montant de 700 euros chacune maximum (350 pour une relecture), soit un engagement de 14 000 euros maximum sur ces deux années. Un bilan serait alors dressé



avant d'envisager la reconduction du programme. Toutes ces modalités seront à préciser lors de la réunion du CA de décembre ; il s'agira du premier point de l'ordre du jour. Les conditions précises d'éligibilité, la constitution du comité nommé par le CA, les dates de dépôt des demandes seront à expliciter (les textes qui auront déjà fait l'objet d'une publication (réalisée ou à venir) dans une revue en langue française ne pourront par exemple pas être subventionnés).

5) <u>Lancement officiel de l'Institut des Professionnels Associés à l'Ordre (IPAO) et de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières</u> (R. Descargues)

Robert Descargues indique que s'est tenu à Bercy le mercredi 15 septembre 2004 un colloque de lancement de l'IPAO et de l'Académie placé sous la présidence effective du Ministre de l'Economie et des Finances, Nicolas Sarkozy. Deux tables rondes étaient organisées, l'une sur les enjeux du rassemblements des professionnels de la comptabilité et de la gestion au sein de l'IPAO et l'autre sur les bénéfices attendus du rassemblement pour les acteurs de la communauté économique et financière. Robert Descargues est intervenu dans cette dernière. Son intervention a porté sur les bénéfices attendus de l'IPAO mais surtout de l'Académie pour la communauté universitaire comptable ; elle contenait des propositions visant à construire une nouvelle collaboration avec la profession comptable rassemblée au sein de l'IPAO, la création de l'Académie en donnant l'occasion. Cette conférence fait suite à de nombreuses réunions auxquelles il a personnellement assisté.

Robert Descargues insiste sur l'importance de cet Institut et de l'Académie, en tant que lieux de rencontre, de réflexion et de recherche ; une collaboration est d'ores et déjà proposée dans le cadre des six groupes de travail mis en place. Justement son intervention lors du colloque avait principalement pour but de faire des propositions visant à aller plus loin afin de l'amplifier. Il invite tous les membres du CA mais aussi les adhérents à apporter leur soutien à la démarche du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et de son président William Nahum en adhérant à l'IPAO (le coût est de 80 euros), cette adhésion permettant d'être membre de droit de l'Académie. Il est important que l'AFC accompagne la création et la mise en place des deux structures.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 13 décembre 2004 à 10 heures dans les locaux du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

### Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

### Association Francophone de Comptabilité Maroc (AFC Maroc)

#### SIEGE

#### Ecole Doctorale de Gestion (E.D.G), Université Mohamed V de Rabat Agdal, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, sise au Boulevard des Nations Unies Agdal Rabat Maroc

Le quatre décembre 2004, à neuf heures,

Au siège social, Ecole Doctorale de Gestion (E.D.G), Université Mohamed V de Rabat Agdal, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, sise au Boulevard des Nations Unies Agdal Rabat Maroc, les adhérents marocains de l'association Francophone de Comptabilité (AFC), se sont réunis en assemblée générale constitutive sur convocation du comité fondateur.

Une feuille de présence établie à l'entrée du local où sera tenue l'assemble générale a pour effet de constater la régularité de cette dernière.

Sont présents ou représentés, les anciens adhérents pour un nombre de seize (16) et les nouveaux adhérents pour un nombre de quinze (15) soit un total de trente et un (31) membres :

L'Assemblée, réunissant la majorité absolue des adhérents présents ou représentés, peut alors valablement délibérer et est, en conséquence, déclarée régulièrement constituée.

Le Président de l'assemblée, Monsieur SBIHI MOHAMMED RACHID, en sa qualité de principal membre fondateur, rappelle que les adhérents sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 09 h 00 Accueil des participants
- 09 h 30 Présentation de l'A.F.C par Monsieur le Président R. DESCARGUES
- 09 h 50 Présentation du projet :
  - > De l'association
  - > Des statuts
- 10 h 15 Ouverture des candidatures
- 10 h 45 Vote et élection des membres du conseil d'administration
- 10 h 45 Clôture des travaux de l'assemblée constitutive
- 12 h 30 Election du bureau

Un dossier complet, comprenant le projet de statuts, un résumé de ces statuts, une brochure de l'AFC Mère, un bulletin de vote, des bulletins d'adhésion et l'ordre du jour, est remis aux adhérents à l'entrée au lieu de l'assemblée générale (AMPHI I de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Rabat-Agdal).

Monsieur le président a procédé à l'ouverture de la séance avec le souhait de la bienvenue à tous les membres présents, dont les étudiants de l'EDG qui sont nombreux, aux professionnels de la comptabilité, et au président de l'AFC, Monsieur DESCARGUES Robert qui a bien voulu se déplacer pour prendre part aux travaux de cette assemblée.

Monsieur SBIHI a cédé ensuite la parole à Monsieur DESCARGUES Robert qui a fait un exposé particulièrement intéressant sur la philosophie de l'AFC, de ses objectifs, et de la volonté délibérée d'apporter sa collaboration à la présente association qui a une liaison étroite avec l'AFC Mère.

Puis Monsieur SBIHI a repris la parole pour présenter les principales étapes franchies en vue de la mise en place de cette structure en collaboration étroite avec l'AFC- mère en sa qualité d'association française puis francophone ; c'était également l'occasion de souligner l'importance des liens qui unissent les universitaires et les professionnels de la comptabilité autour de ce projet scientifique.

Par la suite, il a présenté les objectifs de l'AFC Maroc, les points essentiels de ses statuts avant de déclarer la discussion ouverte. Les interventions ont porté notamment sur la nature des relations entre l'AFC Maroc et l'AFC mère, points sur lesquels Monsieur SBIHI a apporté les éclaircissements nécessaires.

Les professionnels de la comptabilité en la personne de leur président a sollicité la bienvenue à cette association et a formulé sa disponibilité pour contribuer efficacement au développement de la recherche scientifique dans le domaine de la comptabilité et de la finance.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les statuts de l'Association Francophone de Comptabilité Maroc (AFC Maroc). Personne ne demandant plus la parole, la première phase de la réunion a pris fin pour permettre ensuite à l'assistance de passer à la phase des élections après une pause-café.



La phase de l'élection du conseil d'administration a démarré par l'ouverture et le dépôt des candidatures auprès du comité constitué à cet effet. Seize (16) candidats se sont présentés.

Le vote a duré une demie heure et le comité chargé d'organiser l'élection a demandé à deux scrutateurs de procéder au dépouillement des trente et un (31) bulletins de vote, en prononçant à haute voix les noms des candidats portés sur ces bulletins. Deux autres personnes, parmi l'assistance ont pris en charge le relevé des résultats pour assurer le contrôle de l'exactitude des voix obtenues par chaque candidat.

Les résultats du scrutin ont été indiqués et inscrits au tableau. Les onze (11) membres (ayant obtenu le nombre de voix le plus élevé) ont été pris parmi les seize (16) candidats pour constituer le conseil d'administration. Ces membres élus sont, par ordre alphabétique, les suivants :

1- Monsieur ABOUCH Mohamed	(30 voix)
2- Madame BAHYAOUI Salwa	(24 voix)
3- Monsieur CHAKOR Abdellatif	(24 voix)
4- Monsieur JARI Hmad	(30 voix)
5- Monsieur BENHMADE Lbachir	(17 voix)
6- Mademoiselle SBAI Sanae	(19 voix)
7- Monsieur SBIHI Mohammed Rachid	(31 voix)
8- Monsieur TANFISSE Ahmed	(28 voix)
9- Monsieur BENWAHOUD Jamaledine	(21 voix)
10- Monsieur ZEKRI Ahmed	(28 voix)
11- Monsieur ZERHOUNI Mohamed	(28 voix)

Après l'élection des membres du conseil d'administration, ce dernier a procédé à l'élection des membres du bureau, qui sera composé de quatre (4) personnes conformément aux dispositions des statuts.

Cinq personnes ont manifesté leur désir de faire partie du bureau. Le conseil a élu les quatre (4) membres suivants (membres ayant obtenu le nombre de voix le plus élevé) par ordre alphabétique :

Monsieur ABOUCH Mohamed	.(11 voix)
Monsieur JARI Hmad	(09 voix)
Monsieur SBIHI Mohammed Rachid	.(11 voix)
Monsieur ZEKRI Ahmed	(09 voix)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

De tout ce qui est cité ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les membres du bureau, après lecture et après répartition des fonctions.

Monsieur SBIHI Mohammed Rachid : Président

Monsieur ABOUCH Mohamed : Vice-président

Monsieur ZEKRI Ahmed : Secrétaire général

Monsieur JARI Hmad : Trésorier

Fait à Rabat le 04 Décembre 2004

SBIHI Mohammed Rachid ABOUCH Mohamed ZEKRI Ahmed JARI Hmad

#### STATUTS DE

#### <u>L'ASSOCIATION FRANCOPHONE DE COMPTABILITE MAROC</u> (A.F.C MAROC)

En vertu des dispositions du dahir portant loi N° 376-58-1 du 03 JOUMADA I 1378 correspondant au 15 NOVEMBRE 1958, réglementant les associations comme modifié par les dispositions du Dahir portant loi N° 283-76-1 en date du 06 RABII I 1393 correspondant au 10 AVRIL 1973, et les présents statuts, il est institué l'association définie ci-dessous.

#### Article I - DENOMINATION

La présente association a pour dénomination : "Association Francophone de Comptabilité Maroc" (A.F.C.Maroc) ; elle est affiliée à l'Association Francophone de Comptabilité, initialement appelée Association Française de Comptabilité.

#### Article II - OBJET

Cette Association a pour buts:

- 1. de créer et d'entretenir des réseaux d'échange entre personnes concernées par la recherche et la pédagogie dans les disciplines comptables et financières ;
- 2. d'assurer, de la meilleure façon possible, la communication d'informations sur les sujets ci-dessus ;
- 3. de favoriser les échanges entre chercheurs et praticiens sur toutes questions concernant la comptabilité et les disciplines associées ;
- 4. de contribuer au développement et à la diffusion des connaissances dans le domaine comptable et, en particulier, à la promotion des travaux d'études et de recherche en langue française ;
- 5. de favoriser\_et développer les contacts avec les organismes nationaux et internationaux ayant des objets comparables et, principalement, avec l'Association Francophone de Comptabilité (AFC) dont le siège est à Paris (dite AFC mère dans la suite des statuts).

#### Article III - SIEGE ET DUREE

Le siège de l'association est fixé à :

L'Ecole Doctorale de Gestion (E.D.G), Université Mohamed V de Rabat Agdal, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, sise au Boulevard des Nations Unies Agdal Rabat Maroc.

Il pourra être transféré en tout autre lieu, pourvu qu'il demeure sur le territoire marocain, par décision du Conseil d'administration, ratifiée par l'Assemblée générale qui suit cette décision.

La durée de l'association est illimitée.

#### Article IV - MEMBRES

Pour être membre de l'AFC Maroc, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- > Etre concerné par les études et la recherche en finance et comptabilité.
- Etre membre de l'AFC mère.
- Etre accepté comme candidat à l'AFC locale.

Peuvent être aussi membres institutionnels de l'association :

- > Des entreprises,
- Des associations,



Des groupes de recherches, etc.

Ils sont représentés par des personnes physiques dûment mandatées.

Le Conseil d'administration local est habilité à conférer la qualité de membre d'honneur à des personnes ou des organisations ayant rendu service à l'association; les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

La liste des membres de l'association est publiée une fois l'an avant le congrès de l'AFC Mère ; elle est notamment utilisée pour attester la qualité de membre dans les votes aux assemblées générales.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès, le non-paiement de la cotisation au cours de l'année civile concernée ou par radiation prononcée par le Conseil d'administration local pour motif grave dûment constaté.

#### Article V - FINANCES

Après transfert des cotisations reçues pour le compte de l'AFC Mère, les ressources propres de l'association AFC comprennent :

- a Les cotisations annuelles personnelles et institutionnelles dont les taux respectifs sont fixées par le Conseil d'administration.
- b Les subventions des collectivités publiques, et autres dons et legs.
- c Les subventions obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de recherches ou d'activités spécifiques.
- d Les droits d'inscription aux congrès, journées d'études, formations, ainsi que tous produits liés aux activités de l'association etc.
- e Le produit de la vente de services et de publications.

#### Article VI - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est administrée par un Conseil d'administration comportant au plus onze membres élus. Leur élection est pour une durée de deux ans renouvelable par l'assemblée générale ordinaire au scrutin majoritaire à un tour ; le vote est secret.

Le Conseil d'administration peut s'associer, pour la même durée, des membres suppléants dans la limite de trois ; ils doivent répondre aux mêmes conditions d'éligibilité que les titulaires.

Est électeur tout membre de l'association à jour de ses cotisations. Pour être éligible au Conseil d'administration, il faut être membre de l'association depuis un an, et être à jour de ses cotisations.

Dès son élection, le Conseil d'administration se réunit pour élire en son sein les membres du bureau qu'il peut révoquer dans les conditions décrites ci-dessous.

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président.

Toutes les décisions du Conseil d'administration, y compris l'élection des membres du bureau, sont prises à la majorité simple des membres présents. Les votes par procuration ne sont pas autorisés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le Conseil d'administration prend toutes les décisions nécessitées par le fonctionnement de l'association et fixe notamment le taux des cotisations personnelles et institutionnelles. Il décide d'un règlement intérieur dont tout membre de l'association peut avoir communication et qui doit faire l'objet d'une publication. Il peut le modifier et déléguer certaines missions à des membres du conseil d'administration ou à des commissions ad hoc créées autant que de besoin. Toutefois, la révocation des membres du bureau requiert la majorité de 2/3 des membres élus du conseil, excepté les membres du bureau qui ne sont pas autorisés à prendre part au vote.

Cette configuration sera modifiée lorsque le nombre des adhérents le permet, notamment en ce qui concerne l'organisation d'élections partielles pour le renouvellement de certains membres du bureau à l'instar du système appliqué par l'AFC Mère.

#### **Article VII - BUREAU**

Le conseil d'administration élit un bureau de 4 membres qui est constitué du président, du vice-président, du secrétaire général et du trésorier. Il suit la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et assure la gestion courante de l'association. Les fonctions de président et du vice-président ne sont pas limitées par la durée du mandat d'administrateur.

Le président est seul habilité à engager l'association. Il en coordonne toutes les activités. Le vice-président assiste le président dans l'ensemble de ses missions. Il le supplée en cas de défaillance. En cas d'empêchement définitif ou de démission du président, le vice-président devient immédiatement président pour le reste du mandat. Un nouveau vice-président est alors élu à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Le président et le trésorier détiennent seuls la signature sociale; ils sont notamment habilités à intervenir conjointement pour le fonctionnement des comptes bancaires, de chèques postaux et autres comptes nécessités par la gestion de l'association.

Le bureau est assisté dans ses travaux par trois commissions :

- o La première chargée des relations avec l'AFC Mère ;
- o la seconde chargée des relations avec les chercheurs maghrébins d'une part et ceux du reste de l'Afrique d'autre part ;
- o la troisième chargée de la gestion courante notamment les relations avec les instances officielles.

Aussi cette configuration sera modifiée lorsque le nombre des adhérents le permet, notamment en ce qui concerne l'organisation d'élections partielles pour le renouvellement de certains membres du bureau à l'instar du système appliqué par l'AFC Mère.

#### Article VIII - ASSEMBLEES GENERALES

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres inscrits. Elle se réunit une fois par an sur convocation du Président. Les membres sont convoqués au moins quinze jours à l'avance, par lettre individuelle ou éventuellement par tout autre moyen de communication et l'ordre du jour est indiqué. Seules les personnes physiques membres de l'association ont le droit de vote aux assemblées générales. Le vote par procuration est admis dans la limite de cinq pouvoirs par membre présent aux assemblées générales.

L'assemblée générale ordinaire se prononce à la majorité des membres présents et représentés. Elle statue sur le rapport moral et le rapport financier annuels et sur toute question inscrite à l'ordre du jour présentés par le conseil d'administration sortant. Elle reçoit communication du rapport du censeur sur les comptes du dernier exercice clos.

Elle élit les membres du Conseil d'administration et le censeur à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs. À défaut d'une nouvelle élection du censeur, ce dernier est reconduit tacitement dans ses fonctions.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur la demande du Président, du Conseil d'administration, ou du tiers des membres. Elle se réunit dans les mêmes conditions de préparation et de décision que l'assemblée générale ordinaire.

Les décisions modificatives des statuts, tout en préservant les prérogatives de l'AFC Mère (notamment en ce qui concerne l'esprit de l'article XI), ne peuvent être prises qu'à une majorité des deux tiers des votes exprimés.



#### Article IX - REGLEMENT INTERIEUR

L'association doit se doter d'un règlement intérieur qui regroupe l'ensemble des procédures en vigueur au sein de l'association. Ce règlement définit les modalités concrètes de gestion et d'action ; en particulier, il fixe le nombre, la composition, les modalités de recrutement et de fonctionnement des commissions chargées par le Conseil d'administration de missions spécifiques.

#### Article X - Relation avec l'AFC Mère

L'AFC Maroc est constituée pour satisfaire à l'article X des statuts de l'AFC Mère d'une part, en relation avec l'importance de l'effectif des membres adhérents et la dispersion géographique de leurs résidences, et aux exigences réglementaires locales d'autre part.

Bien entendu, les modalités d'exercice de l'AFC Maroc doivent respecter l'esprit qui règne au sein de l'AFC Mère. Le président de cette dernière ou son représentant dûment mandaté, participe de droit aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires avec voix consultatives.

La qualité d'association conférée à l'AFC Maroc ne préjuge nullement du degré de son autonomie de l'AFC Mère qui conserve le droit de la dissoudre sur la base de la décision de son conseil d'administration, et après audition d'un membre de conseil d'administration local dûment mandaté à cet effet.

#### Article XI - DISSOLUTION

La dissolution de l'AFC Maroc peut être prononcée soit :

- Par décision du conseil d'administration de l'AFC Mère ;
- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de l'AFC locale.

En cas de dissolution, volontaire ou non, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'assemblée générale. L'actif net est dévolu conformément aux textes qui régissent les associations.

#### AFC - Programme de subvention de traduction 2005-2006

Afin de faciliter la présence des chercheurs francophones membres de l'AFC sur le plan international, l'AFC accorde annuellement 10 subventions destinées à financer les frais de traduction ou de relecture (*editing*) de textes destinés à être soumis pour publication dans des revues internationales de langue anglaise et/ou pour communication dans des congrès internationaux de langue anglaise, pour les années 2005-2006.

Le montant de la subvention est fixé à 700 euros maximum.

L'attribution des subventions se fait sur appel d'offres bisannuel (5 subventions tous les 6 mois). Le calendrier est le suivant :

Session	Automne	Printemps
Date limite d'envoi du dossier	1 <sup>er</sup> septembre	15 février
	15 octobre	31 mars
Réponse du comité de sélection		

La subvention prend la forme d'un règlement (chèque ou virement bancaire) adressé à l'auteur. Ce dernier choisit son traducteur et traite directement avec lui des questions administratives et financières liées à la prestation (facturation, règlement). Sur demande, l'AFC peut communiquer des adresses de traducteurs. Mais elle n'intervient jamais dans la gestion commerciale, administrative et financière de la prestation.

#### Le règlement se fait en deux temps :

- 50% du montant de la subvention maximum, soit 350 euros, lors de l'attribution de la subvention,
- sur présentation de la facture originale du traducteur, le solde du montant TTC de la prestation, à concurrence de 350 euros. Si la facture est inférieure à 350 euros, l'auteur rembourse le trop-perçu.

#### L'auteur subventionné s'engage :

- à mentionner le soutien financier de l'AFC sur les textes publiés et/ou communiqués,
- à soumettre le texte subventionné pour communication dans une conférence internationale ou publication dans une revue internationale, dans l'année qui suit l'attribution de la subvention. A défaut, l'auteur s'engage à rembourser à l'AFC le montant de la subvention perçue.
- à adresser à l'AFC, à la date anniversaire de l'attribution de la subvention, un compte-rendu documenté de l'utilisation des fonds (Le texte traduit a-t-il été communiqué, soumis ou publié ? A qui et quand ? Quelle est l'étape du processus de publication du texte ? Etc.).
- à adresser à l'AFC, tant que le texte subventionné n'a pas atteint sa « cible » (communication ou publication), tous les ans, à la date anniversaire de l'attribution de la subvention, l'état d'avancement du projet.

#### Le dossier comprend :

- 1. le formulaire de demande de subvention (voir ci-dessous)
- 2. le texte à traduire ou relire, en langue française ou anglaise.

Le dossier est transmis, par voie électronique exclusivement, à Annick Bourguignon (bourguignon@essec.fr) avant la date limite de chaque session. La réponse est également communiquée par voie électronique.

#### Seuls sont éligibles les textes :

- qui n'ont pas fait l'objet d'une publication (réalisée ou à venir) dans une revue en langue française,
- présentés par des auteurs qui n'ont pas accès par ailleurs à des ressources de traduction.

Un auteur ne peut faire qu'une seule demande de subvention par an. Toutes choses égales par ailleurs, priorité est donnée aux auteurs qui n'ont pas bénéficié de subventions dans le passé.

#### Critères de sélection :

- Intérêt de la question de recherche pour un public international
- Qualités d'argumentation et d'articulation, selon les normes internationales (Les revues internationales attendent une démonstration plus structurée et explicite que ce qui est généralement considéré comme convenable en France, ainsi que des introductions et des conclusions plus élaborées.)
- Bibliographie en langue anglaise
- Intérêt de la cible (revue ou conférence) pour la visibilité de la recherche. La préférence est donnée aux projets de publication dans des revues, mais les projets destinés à des conférences sont également examinés.
- Adéquation du texte et de la cible (politique éditoriale, qualité du texte...)
- Pour les textes en langue française, simplicité et fluidité du texte (longueur des phrases, style...).

Toutes choses égales par ailleurs, la préférence est donnée aux textes déjà écrits en langue anglaise.



# AFC DEMANDE DE SUBVENTION DE TRADUCTION Session de Printemps 2005

Nom Prénom :		
Adresse électronique :		
Institution:		
Statut:		
Adresse postale :		
Téléphone :		
Texte en	français, à traduire	anglais, à relire
Titre:		
Co-auteurs:		
		n des co-auteurs) du programme de subvention de traduction du texte subventionné et montant subventionné.
Projet éditorial (Quelle est la calendrier envisagé ?)	destination précise du texte :	quelle revue ou/et quelle(s) conférence(s) ? Quel est le
		ntés à cette recherche) ont-ils déjà été publiés ou soumis pour ) titre(s) ? En quoi le texte présenté est-il différent de ces
textes précédents ?	2. 32., 32 2325 quei(5	, and the first in the presente out it districts do con
In m'angaga à :		

#### Je m'engage à :

- mentionner le soutien financier de l'AFC sur les textes publiés et/ou communiqués,
- soumettre le texte subventionné pour communication dans une conférence internationale ou publication dans une revue internationale, dans l'année qui suit l'attribution de la subvention. A défaut, je m'engage à rembourser à l'AFC le montant de la subvention perçue.
- adresser à l'AFC, un an après l'attribution de la subvention et éventuellement, tous les ans à la date anniversaire de l'attribution de la subvention, tant que mon projet n'aura pas atteint sa cible, un compte-rendu documenté de l'état d'avancement de mon projet.

#### Je déclare sur l'honneur que :

- ✓ je suis membre de l'AFC,
- ✓ je n'ai pas la possibilité de bénéficier d'une autre source de financement pour financer la traduction du texte candidat à la subvention,
- ✓ le texte présenté n'est ni publié, ni sous presse, ni soumis pour publication dans une revue de langue française.

#### Date:

Signature:

## "Attribution d'un prix de thèse FNEGE 2004 en comptabilité/contrôle de gestion"

La FNEGE reconduit, pour la septième année, un prix de thèse visant à récompenser le meilleur travail doctoral soutenu au cours de l'année 2004 dans le domaine de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion.

#### □ Conditions d'éligibilité

Peuvent concourir les jeunes docteurs qui remplissent les conditions suivantes :

- être français,
- ♦ avoir soutenu une thèse en Sciences de Gestion entre janvier 2004 et décembre 2004 dans une institution française.

Les jeunes chercheurs de nationalité étrangère peuvent participer au concours sous réserve de se destiner à faire carrière dans un établissement français en tant qu'enseignant en Sciences de Gestion.

Le lauréat distingué pour le prix de thèse en Comptabilité-Contrôle de Gestion recevra un chèque de 500 euros.

#### □ Procédure de sélection

La sélection de la meilleure thèse en Comptabilité-Contrôle de Gestion est placée sous la responsabilité de l'AFC.

Les candidats à ce prix doivent faire parvenir à <u>Anne PEZET</u>, professeur à l'Université de Marne La Vallée et membre du Conseil d'Administration de l'AFC :

- ♦ deux exemplaires de leur thèse,
- les deux prérapports et le rapport de soutenance,
- ♦ un résumé de 10 à 15 pages,
- une lettre de recommandation du directeur de thèse.

#### avant le 4 février 2005

à l'adresse suivante :

Anne PEZET Université de Marne La Vallée UFR Economie Gestion – Bois de l'Etang 5 Bld Descartes - Champs sur Marne 77 454 Marne La Vallée cedex e-mail : anne.pezet@univ-mlv.fr

Ultérieurement, un exemplaire de la thèse sera à envoyer directement au rapporteur. Le Comité Scientifique de l'AFC désignera la thèse lauréate avant le 15 avril 2005.

#### □ Prix pour Publication

La thèse sélectionnée par le Comité Scientifique de l'AFC participera au « Prix pour Publication » de la FNEGE (<u>www.fnege.fr</u>) : la meilleure thèse, toutes disciplines de gestion confondues, paraîtra sous la forme d'un ouvrage dans la collection FNEGE, aux Editions VUIBERT.



### L'Académie des Sciences Comptables et Financières et l'Institut des Professionnels Associés à l'ordre des Experts-Comptables (I.P.A.O).

Le lancement officiel de l'IPAO et de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières a eu lieu le Mercredi 15 Septembre 2004 à Bercy sous la Présidence de Monsieur Nicolas Sarkozy Ministre de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Le président de l'Association Francophone de comptabilité Robert Descargues représentait l'Association.

L'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières est un lieu de réflexion, de recherche et de production. Elle a vocation à rassembler les membres de l'Ordre des Experts Comptables, les membres de l'IPAO (qui sont membres de droit) et toute autre personne n'ayant pas vocation à s'inscrire à l'une de ces institutions mais souhaitant participer aux travaux de l'académie. Son objectif est de contribuer à une très large diffusion des savoirs en France et à l'international. Cet objectif se traduit par la constitution de groupes de travaux pluridisciplinaires basés sur le principe du volontariat et travaillant sur des thématiques. Six thèmes de travail sont proposés :

- Détermination de la valeur recouvrable des actifs (IAS 36);
  - Le rapport du Président sur le contrôle interne : pratiques et évolutions souhaitables ;
  - Le rôle des professionnels de la comptabilité, de l'audit et de la finance dans la gouvernement d'entreprise ;
  - la dématérialisation des documents comptables, du concept au management du projet ;
  - Les bonnes pratiques en matière de développement durable ;
  - La gouvernance associative.

La première publication d'un de ces groupes a été le « Rapport sur le Contrôle Interne : préparez votre entreprise ». Elle est disponible en ligne à la boutique « Experts Comptable Media » ou aux éditions « ECM ».

L'Institut des Professionnels Associés à l'Ordre des Experts-Comptables (IPAO), est le rassemblement des professionnels de la Comptabilité, de l'Audit, de la Gestion et de la Finance. Il s'adresse notamment aux enseignants de ces domaines. Il a pour vocation de :

- fédérer les professionnels du chiffre autour d'un projet commun,
- faciliter les échanges sur des thèmes transversaux,
- élever le niveau de la réflexion doctrinale et pratique,
- renforcer l'image des professionnels de la comptabilité de l'audit de la gestion et de la finance,
- garantir au public une information financière et comptable transparente et de qualité.

Pour tous renseignements et inscriptions (cotisation 2004/2005 : 80 euros) : <a href="www.lacademie.info">www.lacademie.info</a> et <a href="www.lacademie.info">www.lacademie.info</a> et <a href="www.lacademie.info">www.lacademie.info</a> et



## ACADEMIE DES SCIENCES ET TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES

BULLETIN D'ADHESION - PERSONNE PHYSIQUE

Titre (cocher la case):	Madame Mademoiselle Mons	ieur
NOM:	Prénom	1:
Date de naissance :	Lieu de r	naissance :
Nationalité :		
Adresse		
professionnelle:		
Code postal :	Ville :	
Pays:		
Téléphone :	Fax :	Mobile :
Email :		@
Autre : Fonction exercée :  Complément d'information Adresse domicile :	mation (facultatif)	gnement
Code postal :	Ville :	
Pays:		
€à l'ɑ	ément de cette inscription, par courr ordre de l'Académie correspondant à l , le	
	PROCÉDURE D'ADHÉSION D	

**COTISATION ANNUELLE 2004 - 2005 : 8**0,00 € TTC

Réduction de 50% pour les inactifs : 40,00 € TTC - Gratuité pour les étudiants

de droit membres de l'Académie, sauf mention expresse de refus de leur part

Les membres de l'Ordre des Experts-Comptables et les Professionnels associés de l'IPAO sont



Catégorie d'inscription	n <sup>(1)</sup> (cocher la case et le numéro correspondant pour les personnes physiques)				
Personne physique, ap	partenant à la catégorie 🗌 1 🔲 2 🔲 3 🔲 4				
<ol> <li>Les personnes physiques de l'Institut (IPAO) sont :</li> <li>Les diplômés d'expertise comptable salariés d'entreprise et n'exerçant pas en cabinet</li> <li>Les diplômés d'expertise comptable étrangers, exerçant à titre libéral ou salarié, membres d'une organisation professionnelle reconnue par l'OEC et diplômés d'expertise comptable français exerçant à titre libéral ou salarié à l'étranger</li> <li>Les experts-comptables stagiaires, titulaires de l'attestation de fin de stage mais non titulaires du diplôme d'expertise comptable</li> <li>Les professionnels de la comptabilité, de la gestion, de l'audit et de la finance, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'une expérience professionnelle jugée équivalente.</li> </ol>					
Coordonnées Dénomination sociale					
NOM :	Prénom :				
(LA PERSONNE MORALE DOIT	ETRE REPRESENTEE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE)				
Date de naissance : Nationalité :	Lieu de naissance :				
Adresse professionnelle :					
Code postal :	Ville :				
Téléphone :	Fax:				
Email :					
Adresse domicile (facultatif) :					
Code postal :	Ville :				

#### **Activité**

Secteur d'activité professionnelle (cocher la case correspondante)			
☐ Entreprises ☐ Associations ☐ Administrations ☐ Enseignement			
Autre:			
Fonction exercée :			
Diplômes obtenus :			
•			
Expérience professionnelle dans l'activité ou la fonction exercée (à qualifier en cochant la case correspondante)			
Moins de 2 ans  de 2 à 5 ans  Plus de 5 ans			
Je joins en complément de cette inscription, par courrier :			
<ul> <li>un curriculum vitae</li> <li>un chèque d'un montant de (à l'ordre de l'IPAO) correspondant à la cotisation</li> </ul>			
annuelle, chèque tiré sur le compte de			
(personne morale ou physique)			
A la matamana ann libeann ann a			
<ul> <li>Je m'engage sur l'honneur :</li> <li>à ne pas faire usage de Professionnel associé pour bénéficier des prérogatives liées au</li> </ul>			
statut de l'expert-comptable libéral ou à des fins commerciales			
<ul> <li>Je m'engage :</li> <li>à adresser copie de la totalité de mes diplômes dans les meilleurs délais et à informer</li> </ul>			
l'Institut des Professionnels Associés à l'Ordre de tout changement concernant ma			
situation professionnelle			
Fait à Signature :			

#### PROCÉDURE D'ADHÉSION (Personne physique)

### <u>Dossier à retourner à l'adresse suivante</u> :

Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables - A l'attention de Sylvie Fourreau 153 rue de Courcelles - 75817 Paris cedex 17

- Tout dossier réputé non complet ne pourra être pris en compte.
- La Commission d'admission de l'IPAO statuera sur votre demande d'adhésion et sa décision vous sera notifiée par écrit.
- En cas de refus de votre demande, votre règlement vous sera retourné.

#### Cotisation annuelle 2004 - 2005 : 80,00 € TTC

Réduction de 50% pour les inactifs : 40,00 € TTC - Gratuité pour les étudiants

Les membres de l'IPAO sont de droit membres de l'Académie, sauf mention expresse de refus de leur part



## 3<sup>rd</sup> WORKSHOP ON PERFORMANCE MEASUREMENT AND MANAGEMENT CONTROL: IMPROVING ORGANIZATIONS AND SOCIETY

Chairmen: Pierre-Laurent BESCOS and Eric CAUVIN (EDHEC at Nice, France)
Invited Speakers: Marc J. EPSTEIN (Rice University, Houston, U.S.A.)
and Jean-François MANZONI (INSEAD, Fontainebleau, FRANCE)

#### Nice, France, September 22-23, 2005

The second edition of the EIASM workshop on performance measurement and management control was a great success. Over 120 scholars participated in the workshop, 54 papers were presented, some of which later appeared in a book published by JAI Press (Elsevier Science) in the US and Europe<sup>1</sup>. In light of the success of this second workshop, and to continue to explore and exchange on these issues, a third edition of the workshop will take place in 2005

As in the first edition, the workshop will be focused broadly on "performance measurement and management control". But we also want to give this third workshop a particular emphasis on methods and approaches that are associated with the role of performance measurement and management control in improving organizations and society, defined broadly.

This workshop will provide a full exploration of the current research on these topics, as well as an opportunity to discuss current research, current corporate practice and future trends in research and practice. The two invited speakers will present their most recent work on management control and performance measurement. This will include an update on the current research in the field and extensive discussion of business practices and trends in these areas.

#### **CALL FOR PAPERS**

Research papers using a variety of theoretical and methodological approaches are invited on any topic related to the general theme of performance measurement and management control.

Of particular interest for this edition of the workshop will be papers attempting to relate their subject to *the role of performance measurement and management control in improving organizations and society*. This link can be examined from several angles, including:

- Is there a downside from searching for ever better financial performance?
- Are companies pushing the profit imperative too hard and are the management control and performance measurement systems leading to long term harm in organizations, individuals, and society?
- What is the impact on organizations, people, and society by increasing the pressure on people to be high performance?
- Is management accounting and management control improving society through this increased focus on improving financial performance?
- Do our performance measurement systems measure the right things to benefit the quality of life of the various stakeholders or only the financial performance of the corporation?

Those who want to present a paper at the workshop should submit no latter than <u>January 31<sup>th</sup></u>, <u>2005</u> an abstract (approximately 300 words) by Web application (<u>www.eiasm.be</u> - web pages of the workshop – see calendar of activities). Complete papers will be required by June 13, 2005. It is intended that papers will be considered for publication in a special volume of a major journal or book series. For more information, please contact:

EIASM Graziella MICHELANTE - Place de Brouckère-Plein 31 - 1000 Brussels - Belgium Phone: +32 2 226 66 62 – Fax : +32 2 512 19 29 – Email: michelante@eiasm.be WORKSHOP WEB SITE (Calendar of Activities): http://www.eiasm.be

#### **PRACTICALITIES**

The whole Workshop will take place in the premises of EDHEC in Nice (Access: 79, boulevard René Cassin at Nice – west of Nice, near the airport and Arenas area). It will start rather early on September 22th to end around 5pm on September 23th.

Nice has an international airport which is easily accessible from the conference place. Here are 2 very useful web site for respectively Edhec and Nice: http://www.edhec.com and http://www.businessriviera.com

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> See: http://www.elsevier.com/locate/series/smfa

### Appel à communications

## Onzièmes journées d'histoire de la comptabilité et du management

#### Jeudi 17 et Vendredi 18 mars 2005

Association Francophone de Comptabilité En collaboration avec le CRECCI, IAE Université Montesquieu - Bordeaux IV

#### L'entreprise, le chiffre et le droit

L'Université Montesquieu – Bordeaux IV et son laboratoire de recherche en contrôle et comptabilité internationale, le CRECCI, accueilleront les Onzièmes journées d'histoire de la comptabilité et du management de l'Association Francophone de Comptabilité au mois de mars 2005.

L'Université de Bordeaux est une des plus vieilles universités de France : *Burdigala* avait déjà une université romaine au Ve siècle et elle formait des rhéteurs et des grammairiens sur la face Atlantique, faisant pendant de l'université de Narbonne. Elle a conquis son statut légal d'*Universitas famosa* en 1441, lorsque Henry VI, 15<sup>e</sup> roi d'Angleterre (1422-1461) et le 207<sup>e</sup> Pape, Eugène IV (élu le 11 mars 1431, mort le 23 février 1447) l'ont officiellement parrainée. L'université a fonctionné jusqu'à sa fermeture par une demande de la municipalité de Bordeaux en 1792, acceptée par la loi du 15 septembre 1793 et confirmée par le décret du 25 février 1795. Elle a rouvert en 1870. La Faculté de droit, bâtiment d'accueil de l'IAE pour encore quelques mois, a été inauguré en 1873, et en 1969, la faculté de droit et la faculté des sciences ont donné naissance à l'université Bordeaux I.

L'université de Bordeaux a produit des juristes de renommée internationale, dont le moindre n'est pas Montesquieu qui lui a donné son nom, mais aussi dans un passé plus proche Léon Duguit, mondialement connu ou Maurice Duverger, et bien d'autres qui ont commencé leur carrière à Bordeaux pour la poursuivre ailleurs. Mais certains de ces juristes n'ont pas dédaigné la comptabilité, tels que Pierre Boucher, auteur d'une "Science des négocians et des teneurs de livres" très inspirée de celle de Mathieu de La Porte, Gobain auteur de trois ouvrages d'arithmétique et de comptabilité, Moulinier, auteur du "Grand trésor des marchands" ou J. Rodrigues, sévère censeur de E.T. Jones. Rappelons que c'est à Bordeaux, en 1943, presque en Face de l'IAE, que le premier projet de plan comptable français a été imprimé par les éditions Delmas.

Les juristes et les comptables ont des points communs, mais aussi des sujets de divergence. Les communications pourront porter sur des questions parallèles, croisées ou opposées entre l'entreprise, les gens du chiffre et les gens du droit. Les communications s'inscrivant dans le thème des journées au sens très large du terme sont les bienvenues. Trois sous-thèmes sont prévus :

- L'entreprise et le droit
- L'entreprise et la comptabilité
- Gens du chiffre et du droit : itinéraires parallèles, itinéraires croisés

#### **CALENDRIER:**

#### 10 novembre 2004 : date limite d'envoi du texte complet de la communication

20 janvier 2005 : communication aux auteurs des avis des rapporteurs

25 février 2005 : date limite de réception des fichiers et du texte définitif des communications retenues.

**COMITE SCIENTIFIQUE:** Nicolas Berland, Hubert Bonin, Henri Bouquin, Trevor Boyns, Bernard Colasse, Jean-Guy Degos, Serge Evraert, Patrick Fridenson, Jacques Igalens, Yannick Lemarchand, Cheryl McWatters, Marc Nikitin, Robert Parker, Christian Prat Dit Hauret, Gary John Previts, Michèle Saboly, Stéphane Trébucq.

**COMITE D'ORGANISATION :** Jean-Guy DEGOS, Serge EVRAERT, Christian PRAT DIT HAURET, Stéphane TREBUCQ (CRECCI Université Montesquieu – Bordeaux IV)



## **Bulletin d'inscription**

Onzièmes journées d'histoire

de la comptabilité et du management

#### Jeudi 17 et Vendredi 18 mars 2005

Association Francophone de Comptabilité En collaboration avec le CRECCI, IAE Université Montesquieu - Bordeaux IV L'entreprise, le chiffre et le droit

L'Université Montesquieu – Bordeaux IV et son laboratoire de recherche en contrôle et comptabilité internationale, le CRECCI, accueilleront les Onzièmes journées d'histoire de la comptabilité et du management de l'Association Francophone de Comptabilité au mois de mars 2005.



#### **COMITE SCIENTIFIQUE:**

Nicolas Berland, Hubert Bonin, Henri Bouquin, Trevor Boyns, Bernard Colasse, Jean-Guy Degos, Serge Evraert, Patrick Fridenson, Jacques Igalens, Yannick Lemarchand, Cheryl McWatters, Marc Nikitin, Robert Parker, Christian Prat Dit Hauret, Gary John Previts, Michèle Saboly, StéphaneTrébucq

#### **COMITE D'ORGANISATION:**

Jean-Guy DEGOS, Serge EVRAERT, Christian PRAT DIT HAURET, Stéphane TREBUCQ (Université Montesquieu Bordeaux 4

Nom:		
Prénom:		
Fonction:		
Société / Etablissement :		
Adresse:		
Ville:Pays:		
Tél.:Télécopie:		
Adresse électronique :		
Droits d'inscription comprenant les deux déjeuners et le dîner du 17 et 18 m avant le 15 février 2005	aars	
Participants Doctorants (sur justificatif)		120 Euros 60 Euros
- Je souhaite l'envoi d'une facture (préciser l'adresse de facturation) :		
- Je joins un chèque de Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Agent Comptable de l'Université Montesquieu Bordeaux IV		
- Règlement par Bon de Commande :		
Le règlement par carte bancaire n'est pas autorisé.		

A renvoyer avec votre paiement ou votre bon de commande administratif à : Jean-Guy DEGOS

> Université Montesquieu Bordeaux 4 UFR Formations spécialisées en économie et gestion

26 La lettre d'information des léas sociation Ligare aphone de Comptabilité.

E-mail: degos@u-bordeaux4.fr et jgdegos@wanadoo.fr



#### PROPOSITION D'HOTELS

\*\*Hôtel ARIANE, 5 rue de Lurbe – Bordeaux – prix : 39 euros

Tél: 05 56 52 27 72 – télécopie: 05 56 48 07 17

CITADINES –studios- 25 rue Jean Fleuret –Bordeaux – prix : 36 euros

Tél: 0 825 333 332 - télécopie: 01 41 05 78 87

\*\* Hôtel BRISTOL, 14ter place Gambetta – Bordeaux – prix 36 à 50 euros

Tél: 05 56 81 85 01 - télécopie: 05 56 51 24 06

ETAP Hôtel, 37 cours Mal Juin - Bordeaux -Tél:08 92 68 05 84 ou 05 56 90 10 00

Hôtel IBIS, 35 cours du Mal Juin – Bordeaux – prix 63 euros Tél:05 56 96 24 96 - télécopie 05 56 96 33 15

\*\*Hôtel GAMBETTA, 66 rue Porte Dijeaux –Bordeaux – prix 47 euros

(pour réservation 10chambres minimum) Tél: 05 56 51 21 83

#### Hôtel

Hôtel CHOISEUL - 13, rue Huguerie - Bordeaux - prix 38 euros

Tél.: 05 56 52 71 24 – télécopie: 05 56 52 00 08

Hôtel CITY MAEVA, 1bis rue Jean-Renaud Dandicole – Bordeaux – prix 47 euros

Tél: 05 56 56 18 00 - télécopie: 05 56 56 18 01



#### INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

#### Date d'envoi des communications complètes : 10 novembre 2004

Les communications devront être remises sous forme dactylographiée en deux exemplaires à l'adresse postale indiquée ci-dessous **et** sous forme informatisée (WORD, MAC ou PC) sur disquette 3,5 pouces, ou sous forme de document joint adressé par courrier électronique à degos@u-bordeaux4.fr

Merci d'utiliser un format Word ou un format RTF (Rich Text Format).

#### Feuille de style à adopter impérativement

(Marges: 2,5 - 2,5 - 2,5 en justifié)

Première page

TITRE: titre 1 (TIMES NEW ROMAN 28, ITALIQUE, GRAS, MAJUSCULES, aucun espace avant-après, interligne simple)

**Prénom Nom**, Times New Roman 12, interligne 15 points, aucun espace avant, après

Fonction ... Faculté... Adresse... Téléphone et télécopie : ...

Courrier électronique : ...

Les autres pages sont anonymes. Sur la deuxième page doivent figurer le titre de la communication et un résumé:

TITRE: titre 1 (TIMES NEW ROMAN 28, ITALIQUE, GRAS, MAJUSCULES, aucun espace avant-après, interligne simple)

Résumé de 50 mots Abstract

Times New Roman 10 Times New Roman 10, italique

Mots clé. - Keywords. -

**TEXTE** Style Normal: Times New Roman 12, interligne 15 points, aucun espace avant-après.

1. (titre 2 : Times New Roman 18 gras, espacement avant et après de 18 points)

Texte Style Normal: Times New Roman 12, interligne 15 points, aucun espace avant-après

**1.1** (titre 3 : Times New Roman 12 gras, espacement avant et après de 12 points)

Texte Style Normal: Times New Roman 12, interligne 15 points, aucun espace avant-après

1.1.1 (titre 4 : Times New Roman 12 gras italique, espacement avant et après de 6 points)

Les notes de bas de page seront à la fin de chaque page (Times New Roman 10, aucun espacement)

Les schémas, graphiques et tableaux seront numérotés, comporteront un titre et la référence à une source (Times New Roman 10 aucun espace avant-après).

Références bibliographiques (Times New Roman 10, espacement avant 6 points)

#### Référence à un article :

Capron M. (1991) "La comptabilité : faut-il y croire pour avoir confiance ?", Gérer et comprendre, décembre 1990, pp. 75-83.

#### Référence à un ouvrage :

Colasse B. (2001) Comptabilité générale, 7ème édition, Economica, Paris.

La communication ne doit pas dépasser une longueur de 20 pages.

### Appel à communications 26<sup>ème</sup> congrès de l'AFC Lille, 11, 12 et 13 mai 2005

#### **Programme**

Le XXVI congrès de l'AFC se tiendra à Lille les 11, 12 et 13 mai 2005 sur le thème Comptabilité et Connaissances A cette occasion, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près de la Cour d'Appel de Douai et l'Ordre Régional des Experts Comptables attribueront des financements de recherche à l'occasion de ce XXVI congrès. Ces subventions peuvent contribuer à financer un projet de recherche pour la réalisation d'une thèse, d'un article ou d'une traduction en vue d'une publication dans une revue international. Pour plus d'informations sur le congrès vous pouvez consulter le site <a href="http://www.iae.univ-lille1.fr/afc/">http://www.iae.univ-lille1.fr/afc/</a>

#### Appel à communication

La comptabilité a, de tout temps, été considérée comme un outil d'information sur les entreprises (ou les organisations en général), ce qu'elles produisent, la façon dont elles le font, sur les résultats et les retombées de leur fonctionnement, et ce à l'usage de multiples catégories d'acteurs et de parties prenantes. A travers, voire au-delà de ce rôle informationnel, sans doute est-il temps de s'interroger sur le positionnement de la comptabilité et de l'audit vis-à-vis de la thématique de la connaissance dont l'évocation est devenue si fréquente. La notion de connaissance a mobilisé depuis longtemps penseurs, philosophes, économistes et autres chercheurs en sciences sociales, sans que les réflexions qu'elle a ainsi suscitées aient permis de déboucher sur une définition consensuelle.

Sans exclure les contributions des chercheurs en comptabilité, en contrôle et en audit aux débats d'ordre épistémologique que cette absence de définition claire laisse largement ouverts, les communications attendues pour le congrès AFC 2005 pourront partir de quelques bases d'une perspective gestionnaire, notamment l'idée qu'il existe différents types de connaissances pertinentes en matière de gestion d'entreprise et que la contribution de ces connaissances à la création de valeur est liée à certaines caractéristiques fondamentales à propos desquelles la comptabilité, le contrôle, l'audit, sont susceptibles d'apporter des éclairages : transférabilité, codifiabilité, possibilité d'agrégation, appropriation des connaissances, etc. Le congrès 2005 sera, comme de coutume, l'occasion d'aborder de nombreux questionnements à commencer par celui du statut même de la comptabilité (outil d'information et/ou outil de connaissance?). En particulier, la question de savoir comment la comptabilité et ses différents modes d'organisation et de contrôle accompagnent ou éclairent les enjeux liés à la production et la diffusion de connaissances utiles à la stratégie, à la structuration et à la mesure de performance des entreprises mérite une attention spécifique.

Comité d'organisation : Pascal ALPHONSE, Alain DESREUMAUX, Olivier de LA VILLARMOIS, Michel LEVASSEUR, Yves LEVANT, Fréderic ROMON, Hubert TONDEUR

#### 2 types de contributions

#### Journée "Recherche et Publications": Mercredi 11 Mai 2005

La journée "Recherche et Publications "s'adresse à la fois aux doctorants préparant une thèse en comptabilité financière, contrôle de gestion ou audit et aux docteurs ayant soutenu récemment. Elle leur offre l'occasion de présenter leur travail de recherche et de discuter notamment des choix méthodologiques et de la validation empirique. Mais également à tous ceux qui désirent publier leurs travaux en langue anglaise.

- La matinée sera animée par plusieurs chercheurs chevronnés qui feront partager aux jeunes chercheurs leur expérience en matière de publication, en particulier dans des revues étrangères, et de méthodologie de la recherche.
- $\mathbf{L'après}$ -midi se déroulera sous forme de deux ateliers :
  - du projet de recherche à la thèse,
  - de la thèse à la publication dans une revue.

Dans chacun des ateliers, chaque «communicant» se verra consacrer environ 45 mn : 15 mn au maximum pour sa propre présentation, 10 à 15 mn pour le commentaire de son rapporteur et enfin le reste du temps pour des échanges avec la salle. L'après midi sera animée par plusieurs chercheurs ayant une expérience de la publication à l'international en langue anglaise.

#### 26ème Congrès de l'AFC : Jeudi 12 et vendredi 13 mai 2005

L'appel à communication est ouvert à tous les enseignants chercheurs et praticiens ayant conduit une recherche sur le thème proposé et, plus généralement, dans le domaine de la comptabilité, du contrôle et de l'audit.



## BULLETIN D'INSCRIPTION CONGRES AFC 2005

#### 11, 12 & 13 mai 2005

à renvoyer avant le 15 mars 2005 , à l'adresse suivante IAE – Congrès AFC 2005 104 avenue du Peuple Belge 59043 LILLE Cedex

NOM:	Prénom :		
Institution:			
Adresse:			
Téléphone :	Fax:		
Email:			
Tarif d'inscription – Congrès AI	GC 2005	Jusqu'au	Après le
	ournée « Recherche et Publications »	15/03/2005	15/03/2005
☐ Membres de l'AFC à jour		200	240
□ Non adhérents de l'AFC	001001 00100001 2000	280	320
☐ Etudiants Master Recherc AFC 2005 sans soirée de G	he / Doctorants à jour de leur cotisation	30	60
Enseignants du second des la cotisation AFC 2005	ré finançant personnellement à jour de	150	200
☐ Personnes accompagnante	s pour la soirée de Gala	80	85
Tarifs d'inscription – Journée « :	recherche et publications » seulement		
☐ Journée « Recherche et Pu	ablications » si à jour de cotisation AFC 20	005	30
☐ Journée « Recherche et Pu	iblications » si non adhérent		60
Total frais d'inscription			
Règlement :	à Dandra da AEC Como à 2007		
Par chéque bancaire ou postal	à l'ordre de « AFC – Congrès 2005 »		

Par bon de commande (joindre le bon dûment signé)

## CIGAR Conference – Comparative International Governmental Accounting Research 26 & 27 mai 2005

Au mois de mai 2005, l'IAE de Poitiers va accueillir la 10<sup>ème</sup> conférence CIGAR. Cette conférence a pour objet de regrouper des professionnels des administrations centrales et locales et des universitaires du monde entier pour échanger sur les pratiques et les développements futurs touchant la comptabilité publique au niveau international. Elle est aussi l'occasion de nouer des contacts pour réaliser des études et recherches comparatives et de trouver des terrains de recherches appliqués.

Le thème de la prochaine conférence sera centré sur les réformes affectant la comptabilité publique et ses facteurs explicatifs : l'effet de mode, le mimétisme ou une nécessité. Pour plus de détail sur la déclinaison du thème, nous vous invitons à consulter notre site internet : <a href="https://www.iae.univ-poitiers.fr/Colloques/cigar">www.iae.univ-poitiers.fr/Colloques/cigar</a>

Préalablement à la conférence, l'IAE de Poitiers organise deux jours de séminaire doctoral qui sont l'occasion pour les doctorants d'exposer leurs travaux de recherche et d'assister à des conférences méthodologiques. Les doctorants, leurs directeurs de recherche et d'une manière générale toutes les personnes intéressées par les nouveaux thèmes de recherches en comptabilité publique sont invités à participer à ces deux jours.

#### Quelques dates repères

- Date limite de soumission des résumés (100 mots) : décembre 2004
- Date limite de soumission des articles complets : mars 2005 (le site fourni un guide pour les auteurs)
- Date du congrès : 26 et 27 mai 2005
- Date du séminaire doctoral : 24 et 25 mai 2005

-

Bulletin d'inscription (inscription possible sur le site internet)

Buttetin a inscription (inscription possible sur te suc internet)				
	Avant le 1 <sup>er</sup>	Après le 1 <sup>er</sup>	Nombre de	Total
	mars 2005	mars 2005	personnes	Total
Séminaire doctoral (24 et 25 mai 2005)	100€	130€		
Conférence CIGAR (26 et 27 mai 2005)*	230€	290€		
Séminaire doctoral + Conférence CIGAR*	270€	340€		
Repas de gala (pour les participants)	-	-		
Repas de gala (accompagnants)	60€	70€		
		TOT	AL A PAYER	

* y compris le repas de gala Nom :	Prénom :	Fonction :	
Adresse:			_
e-mail :			<del>-</del>
Mode de paiement :			
Carte de crédit	Chè	que (uniquement chèques	Bon de commande
Type de carte :	co	ompensables en France)	(uniquement pour les
- Visa	Rem	plir la feuille et joindre le	administrations françaises)
<ul> <li>MasterCard</li> </ul>		règlement	Remplir cette feuille et nous la
$N^{\circ}$ de la carte :		_	retourner
Date d'expiration :			

Secrétariat : Barbara Merigeault – <u>bmerigeault@iae.univ-poitiers.fr</u>
Tél. 33 (0)5.49.45.44.89 – Fax. 33 (0)5.49.45.44.90
IAE de Poitiers – 20 Rue Guillaume VII le Troubadour – BP 639 – 86022 POITIERS – France

Next year the 10th CIGAR conference will be held in Poitiers. The main topic will be "Accounting Reform in the Public Sector: Mimicry, Fad or Necessity?". If you want to participate, please send us your project of paper (abstract) for the end of December. The full paper is expected for March.

You will find on our web site www.iae.univ-poitiers.fr/Colloques/cigar more information.

CIGAR Organizational Committee: Evelyne Lande - Jean-Claude Scheid

Evelyne Lande Tél. +33(0)5.49.45.44.79. Fax. +33(0)5.49.45.44.90 elande@iae.univ-poitiers.fr

IAE de Poitiers - 20, Rue Guillaume VII le Troubadour BP 639 - 86022 POITIERS CEDEX www.iae.univ-poitiers.fr

Barbara Mérigeault - Laboratoire CEREGE - IAE de Poitiers 20 Rue Guillaume VII Le Troubadour 86022 Poitiers Cedex.

TEL: 05 49 45 44 89 FAX: 05 49 45 44 90 Mail: bmerigeault@iae.univ-poitiers.fr

http://www.iae.univ-poitiers.fr

Clé RIB

61

 $N^{\circ}$  de Compte

00003002926



Ms/Mr.:_					
Status/pos	sition:				
Address:					
		_			
e-mail:		_			
Геl.:					
rax:					
Registrat	tion fees in euros (€)				
		Before March 1, 2005	After March 1, 2005	Number of person	TOTAL
	Phd Conference (May 24-25)	100	130		
	Phd Conference + CIGAR Conference (May 26-27)*	270	340		
	Gala dinner (May 27) for companion	60	70		
		1	TOTAL DUE	IN EUROS	
(*) Incl	uding Gala dinner on May 27			I	
Method o	f payment Visa MasterCard				
Credit car	rd number:////	/			
Expiry da	ate:/				
Signature	:				
You may	also pay by transfer. Bank information for t	ransfers is as follow	/s:		
		Relevé d'Identité bar			
		Régie régisseur L	AΕ		
		Domiciliation TP Po	oitiers		

Please send this form to Ms Barbara MERIGEAULT – Fax. + 33 5 49 45 44 90 – IAE de Poitiers – CIGAR Conference – 20 Rue Guillaume VII Le Troubadour – 86022 Poitiers Cedex – FRANCE

Code Guichet

86000

Code Banque

10071









#### Institut de Gestion de Rennes

## 4<sup>ème</sup> Journée : Gestion des Ressources Humaines et Contrôle de Gestion

« Comptabilité, Contrôle et Audit Sociaux »

Lundi 13 juin 2005

#### à l'Institut de Gestion de Rennes

Thèmes abordés : Comptabilité sociale et sociétale, Contrôle de gestion social, Audit social et sociétal, Système d'animation et outils de gestion, Confiance dans la relation auditeurs-audités, Motivation et contrôle, Pouvoir et outils de contrôle, Perception des outils de contrôle-audit, Enjeux et limites des tableaux de bord sociaux, Normes comptables et règles du jeu social dans l'entreprise, Comptabilité de l'immatériel

Calendrier prévisionnel de la procédure scientifique :

Date limite des intentions de communication : 17 janvier 2005 Date limite de remise des communications : 11 février 2005 Date limite de retour des évaluations : 1er avril 2005 Date d'information des auteurs : 15 avril 2005

Comité Scientifique: Davis Alis, José Allouche, Jocelyne Barreau, Marc Bonnet, Nicolas Berland, Annick Bourguignon, Robert Descargues, Mathieu Detchessahar, Michel Gervais, Bruno Henriet, Isabelle Huault, Jacques Igalens, Didier Leclère, Yannick Lemarchand, Cédric Lesage, Philippe Lorino, Pierre Louart, Jean-Louis Malo, Bernard Martory, Pierre Mevellec, Jean-Marie Peretti, Christian Pierrat, Philippe Robert-Demontrond, Henri Savall, Géraldine Schmidt, Bruno Sire, Gervais Thenet, Maurice Thévenet.

Comité d'Organisation : David Alis, Michel Gervais, Charles Ducrocq, Christophe Herriau, Laurent Le Hen, Dominique Martin, Caroline Ruiller, Lionel Touchais

Acte de candidature : L'intention de communication et le texte complet de la communication sont à envoyer uniquement par courrier électronique, sous format Word, à <u>david.alis@univ-rennes1.fr</u> ou <u>michel.gervais@univ-rennes1.fr</u>

Frais d'inscription à la journée :

- 95 €pour les adhérents à l'AFC ou à l'AGRH.
- 120 €pour les non-adhérents.
- 42 €pour les doctorants.

Ces droits d'inscription comprennent le repas du midi et la fourniture des actes.

Contact: Dominique Maraine, Secrétariat recherche CREM UMR CNRS 6211

Tél: 33 (0) 2 23 23 78 34 Fax: 33 (0) 2 23 23 78 00

Mail: dominique.maraine@univ-rennes1.fr



#### Conférence internationale de l'enseignement et

#### de la recherche en comptabilité

#### Bordeaux, 29-30 Septembre 2005





## NOUVEL APPEL A COMMUNICATIONS Date limite de soumission: 15 mars 2005

La conférence internationale, co-organisée par l'**IAAER** (International Association for Accounting Education and Research) et l'**AFC** (Association Francophone de Comptabilité), se déroulera à Bordeaux, les 29 et 30 septembre 2005. Les participants seront accueillis au sein de l'Université Montesquieu Bordeaux IV (Institut d'Administration des Entreprises).

Les chercheurs sont invités à proposer des communications ayant trait aux différentes thématiques et aux disciplines comptables, incluant notamment la comptabilité financière, l'audit interne et externe, le management financier, la fiscalité, l'audit informatique et les systèmes d'information, l'enseignement de la comptabilité, le gouvernement ou la gouvernance d'entreprise, la comptabilité des secteurs publics et non marchands, la comptabilité sociale ou sociétale et environnementale.

Un prix spécial sera attribué à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure communication.

Les communications mises en page, conformément aux consignes d'édition indiquées seront transmises à partir du site internet <a href="http://iaaer-afc.u-bordeaux4.fr">http://iaaer-afc.u-bordeaux4.fr</a> (Voir rubrique 'Submission of the full papers')

Date limite de soumission de l'article complet ou d'un résumé : 15 mars 2005.

#### Comité d'organisation :

- Président : Serge Evraert, Professeur des universités, Directeur de l'IAE de Bordeaux,
- Vice-Président : Stéphane Trébucq, Maître de conférences,
- Trésorier : Christian Prat dit Hauret, Maître de conférences.
- Adresse : CRECCI (Centre de Recherche en Contrôle et Comptabilité Internationale), IAE de Bordeaux, 35, Place Pey-Berland, 33076 Bordeaux Cedex, France, Tel.: +33(0)5 56 00 45 67, Fax: +33(0)5 56 51 73 38.
- Courriel: iaaer-afc@u-bordeaux4.fr
- Site internet : <a href="http://iaaer-afc.u-bordeaux4.fr">http://iaaer-afc.u-bordeaux4.fr</a>

NB: La ville de Bordeaux où se dérouleront ces journées est la métropole de la Région Aquitaine. Dotée d'un riche patrimoine architectural du XVIII<sup>e</sup> siècle, Bordeaux est située au cœur de l'un des plus grands vignobles de vins fins au monde. Des visites ou excursions pourront être proposées aux personnes accompagnatrices intéressées.

Consignes à respecter pour la mise en forme des communications

### prévues pour la conférence internationale de l'enseignement et de la recherche en comptabilité

Les communications seront évaluées sur la base des contributions scientifiques qu'elles apportent aux sujets traités, et ce, dans une perspective d'amélioration de l'environnement comptable et de la société en général. A cette fin, le respect des standards classiques de présentation, de même que l'objectivité dans la réflexion, devront être observés. En ce qui concerne les références bibliographiques, celles-ci devront être explicitées et approfondies afin d'apporter un nouvel éclairage pour les sujets traités.

- Les communications pourront être rédigées, au choix, en français ou en anglais.
- La longueur maximale autorisée pour chaque production n'excèdera pas vingt cinq pages.
- Un **double interligne** devra être respecté.

- Chacune des marges (haut, bas, gauche, droite) sera fixée à 2,5 cm.
- La police de caractères utilisée sera Times New Roman, de taille 12 points.
- Le résumé de la communication ne dépassera pas 150 mots, et sera complété d'une dizaine de mots clés.
- Dans le corps du texte, les auteurs seront cités à l'aide de leur nom propre, sans initiale du prénom, tout en précisant la date de publication. Par exemple : Fisher (1997) considère que ...; ou bien encore (Fisher, 1997 ; Campbell, 1998).
- La liste des références bibliographiques devra être située en fin d'article, et classée par ordre alphabétique, en fonction du nom propre des auteurs.
- Les normes de présentation à respecter pour la bibliographie sont les suivantes :
  - i. Nom de chaque auteur accompagné de (des) l'initiale(s) de son prénom
  - ii. Année de publication entre parenthèses
  - iii. Titre des articles entre guillemets
  - iv. Nom des revues, ou titre des ouvrages, en italique
  - v. Le nom de l'éditeur des ouvrages cités devra être mentionné, de même que le numéro des pages pour les articles de revues.

Exemples:

Asquith, P. et D. Mullins (1986). "Equity issues and offering dilution", *Journal of Financial Economics*, 11:121-139.

Campbell, J., A. Lo et C. MacKinlay (1997). *The Econometrics of Financial Markets*, Princeton University Press, Princeton.

- Les références tirées de l'internet devront être indiquées en bibliographie, comme suit :

Smith, J.P. (1997). *Comparing search engines for research*. [En ligne]. Adresse internet: <a href="http://www.cricket.org.za">http://www.cricket.org.za</a>.

(NB: l'adresse précise de la page web à consulter doit être indiquée sans s'en tenir uniquement à la page de garde du site concerné. Dans le cas où plusieurs pages d'un même site seraient concernées, celles-ci seront distinguées en utilisant plusieurs références, en ajoutant à l'année citée des lettres alphabétiques. Exemple : 1997a, 1997b, etc.)

- Toute communication sera transmise à partir du site internet <a href="http://iaaer-afc.u-bordeaux4.fr">http://iaaer-afc.u-bordeaux4.fr</a> Voir rubrique 'Submission of the full papers'
- Un seul fichier sera transmis en pièce attachée, enregistré au format Microsoft word 97 ou 2000.
- Les auteurs devront soumettre, si ce n'est un article complet, au moins un résumé de leur projet d'article, au plus tard, en date du <u>15 mars 2005</u>. Sur cette base, un avis provisoire à partir du résumé, ou définitif à partir de l'article complet, sera transmis aux auteurs au plus tard le 15 avril 2005.
- Dans le cas de la soumission initiale d'un résumé, la version finale de l'article devra être transmise avant le <u>1er</u> juin 2005. L'avis des rapporteurs sera alors communiqué aux auteurs avant le 15 juin 2005.





L'équipe de recherche en sciences de gestion de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, PREACTIS, et le centre de recherche en gestion de l'Université de Lyon 2, COPISORG, vous convient, le 15 novembre 2005 à Saint-Étienne, à une journée de recherche sur :

#### L'APPROPRIATION DES OUTILS DE GESTION:

#### VERS DE NOUVELLES PERSPECTIVES THEORIQUES?

Des normes ISO, de nouvelles règles comptables, des Intranets, des Progiciels de Gestion Intégrés, des langages informatiques, de nouvelles techniques d'évaluation des compétences, des projets de changement en provenance du «siège», des connaissances formalisées, des idées fortes portées par les médias sur les «bonnes pratiques»... les organisations sont de plus en plus exposées à des objets ou bien outils de gestion poussés par l'"extérieur" et mis en œuvre par la ligne opérationnelle. L'état, les cabinets de conseil, les organismes de certification, les éditeurs ou constructeurs informatiques, les universités, les centres de recherche, la technostructure de grands groupes : autant de parties-prenantes externes et internes qui produisent régulièrement de nouveaux objets que les acteurs de l'organisation peuvent ensuite s'approprier.

Mais que deviennent ces objets, outils et dispositifs de gestion dans les mains des acteurs qui les instrumentent ? Comment sontils rendus propres ou impropres à un usage "socio-politique", "psycho-cognitif" ou "rationnel" ?

Cette journée de recherche pourra accueillir des contributions de nature théorique, empirique méthodologique ou épistémologique. La problématique pourra s'envisager selon une perspective fonctionnelle (finance, comptabilité, stratégie, système d'information, ressources humaines, marketing...) ou transversale. Plusieurs regards pourront également être mobilisés : rationnel (approches de la conception des outils de gestion, optimisation de l'aide à la décision, approches normatives...), socio-politique (stratégies d'acteurs, communication...) et psycho-cognitif (apprentissage, aspects symboliques et identitaires de l'appropriation...).

Les contributions pourront s'articuler autour de quatre grandes catégories d'interrogations :

- 1. Comment les outils de gestion développés par une communauté académique peuvent-ils être rendus propres à un usage pour une autre communauté académique? Comment un concept développé dans un champ peut être réapproprié dans un autre champ disciplinaire (par exemple, que penser de la « récupération managériale » du concept sociologique de communauté? Que peut apporter l'anthropologie à la compréhension du comportement du consommateur et des modes d'appropriation de la relation de service? Quels sont les regards des différents champs disciplinaires sur la gestion des connaissances?) Comment gérer ces processus?
- 2. Comment les outils de gestion produits par la communauté académique ou co-produits (en interaction avec une communauté de pratique) peuvent-ils être rendus propres à un usage par des praticiens? Comment la communauté académique peut-elle produire des connaissances actionnables? Quelle peut être la place des démarches intervenantes (recherche clinique, recherche-intervention, recherche ingénierique ...) dans ce cadre? Quel rôle peuvent jouer la narration, la métaphore, l'analogie et autres « investissements de forme » dans cette opération de traduction? Comment gérer ces processus?
- 3. Comment des outils de gestion développés à l'origine dans le champ de la pratique sont-ils réappropriés dans le champ académique? Comment la communauté académique peut-elle généraliser scientifiquement des savoirs locaux? Quel peut-être le rôle de structures intermédiaires conseil, formation, associations professionnelles...(par exemple le rôle très actif joué par le Medef dans la promotion du modèle de la compétence en GRH) dans la diffusion de ces connaissances? Comment gérer ces processus?
- 4. Comment les outils de gestion se diffusent d'une communauté de pratique à l'autre ? Quel rôle jouent les acteurs institutionnels dans la diffusion et l'appropriation de ces « bonnes pratiques » ? Comment sortir du mimétisme lors du transfert d'un outil de gestion de la grande entreprise vers la PME ? Comment gérer ces processus ?

De façon transversale, cette réflexion sur l'appropriation des outils de gestion implique-t-elle de **repenser nos pratiques de recherche et d'enseignement?** Peut-on fonder une **théorie des instruments de gestion et des modalités de leur appropriation?** 

Le comité scientifique, animé par Le Professeur Claude PELLEGRIN, sera composé d'experts des différentes composantes de la gestion. Les communications retenues feront l'objet de publications dans des actes, et les meilleures contributions feront également l'objet d'une publication dans un ouvrage collectif. Par delà cette manifestation, l'enjeu est de structurer un réseau d'échanges de chercheurs et équipes s'intéressant à la thématique de l'appropriation et susceptible de s'inscrire à terme dans des formes pérennes de collaboration.

#### Dates à retenir

Intentions de communication (résumé)15 janvier 2004Soumission des communications15 mars 2005Retour des avis du comité de lecture15 juin 2005Version définitive15 septembre 2005

D'autres informations seront disponibles sur le site Internet de la journée de recherche : http://www.preactis.com

Contacts: preactis@yahoo.fr

Numéro 81



## Call for Proposals IAAER Reporting Financial Performance Research Program

The International Association for Accounting Education and Research (IAAER), in collaboration with the KPMG and University of Illinois *Business Measurement Research Program*, is pleased to invite research proposals under the Reporting Financial Performance Research Program. The program supports scholarly research directed at informing the IASB's decision process for its project on Reporting Financial Performance. Up to five research grants of \$20,000 (U.S.) each will be awarded under this program. In addition, as discussed in more detail below, funded projects will be showcased in three highly visible events involving representatives from the IASB and FASB, as well as renowned accounting researchers. Research teams may publish their findings in the outlet of their choice. The *Journal of Accounting Research* has agreed to provide special "fast-track" reviews for research papers funded under the program that meet its normal standards of publication, and the *Journal of International Financial Management and Accounting* has agreed to offer the option of publication. Funding for this program has been provided by the KPMG and University of Illinois *Business Measurement Research Program* and the KPMG Foundation.

#### **Program Objective**

The Reporting Financial Performance (hereafter RFP) Research Program promotes and supports research directed at developing theory and evidence to inform the IASB's decision process for its RFP project. RFP is a joint project of the IASB, the US FASB, and the UK ASB. Additionally, RFP is an active project for several of the IASB's other liaison national standard setting partners. The RFP project is concerned with the presentation of financial performance. The project primarily will result in changes to the format of the income statement and secondarily in changes to the statement of changes in equity and the cash flow statement. As part of the project, Earnings Per Share will also be revisited. More information on the RFP project is available on the IASB's Website at <a href="https://www.iasb.org">www.iasb.org</a>.

#### **Program Funding**

Up to five research projects will be selected for funding of \$20,000 each. Grant payments will be distributed in three installments and may be applied to cover travel costs associated with attending program events and/or direct costs associated with the research. IAAER invites proposals from research teams domiciled anywhere in the world. Additionally, proposals are encouraged from research teams whose members are from different regions of the world. All research approaches and paradigms are welcome including modeling, archival, experimental, field analysis applications, and theoretical. Funding decisions will be based on the potential of the research to provide valuable input to the IASB and its standard setting partners. Members of the Proposal Review Committee will review proposals and make preliminary recommendations to the Program Advisory Committee. Final funding decisions will be made by the Program Advisory Committee.

#### **CALL FOR PAPERS**

#### Accounting Education: an international journal

Themed Issue on

Continuing Professional Development (CPD)/ Continuing Professional Education (CPE)

In 2006 *Accounting Education: an international journal* plans to publish a themed issue dedicated to Continuing Professional Development (CPD)/Continuing Professional Education (CPE). Invited Guest Editors for this themed issue are Catriona Paisey (Glasgow Caledonian University, UK) and Nick Paisey (Heriot-Watt University, UK). *AE*'s usual editorial policies will apply.

CPD/E was identified as an area of interest in the first issue of *Accounting Education: an international journal.* A recent review of the first 10 years of publication of the journal (Paisey and Paisey, *AE*, Vol. 13 (1) pp. 69-99) indicates that it is an underresearched area. Most of the accounting education research published to date has focused on university education in accounting and, to a much lesser extent, on training for initial membership of a professional accounting body. Some research has also considered the pre-university education of would-be accountants. However, very little attention has been devoted to the period of post-professional qualification despite the fact that this stage comprises the greatest part of an accountant's involvement with the accounting profession. The professional bodies, meanwhile, recognise the importance of CPD/E and many have already changed their CPD/E policies to require most, or all, members to engage in CPD/E. Internationally, this agenda is promoted by bodies such as the International Federation of Accountants (IFAC). In May 2004 IFAC issued a new *International Education Standard* (IES 7) calling on all professional accountants to develop and maintain competence that is relevant and appropriate for their work and their professional responsibilities.

Papers are sought on any aspect of CPD/E related to accounting. The following list of suggested topics is indicative but not intended to be exhaustive:

- The nature of CPD/E, distinguishing it from higher education and initial professional education/training.
- Studies of the CPD/E policies of professional accounting bodies and proposed/actual changes.
- The role and proposals of other stakeholders (e.g. IFAC, national governments).
- Comparative studies (across different professional bodies, countries or professions).
- Notions of the reflective practitioner and its relevance for CPD/E.
- Conceptions of adult and lifelong learning and their relevance for CPD/E.
- Social and economic dimensions of CPD/CPE.
- Critiques of current CPD/E provision.

We welcome indications of initial interest by potential authors and are happy to discuss proposals at an early stage of development. The deadline for submissions is 30 June 2005. Submissions in hard copy format or electronically (Word files only) can be made to either:

Catriona Paisey
Division of Accounting and Finance
Glasgow Caledonian University
Cowcaddens Road
Glasgow
G4 0BA
UK

Fax: ++44 (0) 141-331-3172. e-mail: <u>c.paisey@cgal.ac.uk</u>

Nick Paisey Department

Department of Accountancy and Finance School of Management and Languages Heriot-Watt University

Riccarton

Edinburgh EH14 4AS

UK

Fax: ++44 (0) 131-451-3296 e-mail: n.paisey@hw.ac.uk



#### **Ouvrages reçus**

"Fiscalité des entreprises en France et en Europe". Christine COLLETTE.

Ellipses. 2ème édition.

"La fiscalité est présentée en suivant les différentes étapes de la vie de l'entreprise : création, fonctionnement, croissance, mutation des structures. De plus, la France, étant membre de l'Union européenne, est intégrée au processus d'harmonisation fiscale. Donc la fiscalité est abordée en comparaison avec la fiscalité de quelques grands pays européens".

« **Théorie du langage comptable ou comprendre l'art de la manipulation des compte s** », COMPIN Frédéric, préface d'Alain BURLAUD, éditions l'Harmattan, octobre 2004, 305 p.

ISBN: 2-7475-7127-0

Prix : 25,50 €

Vivendi Universal, Enron, Ahold, Worldcom, Parmalat ont en commun d'avoir fait mentir les chiffres et faussé l'information financière délivrée à leurs partenaires.

Comprendre les scandales financiers passés et à venir, c'est accepter l'idée paradoxale que les manipulations sont d'abord langagières. La comptabilité ne peut plus se résumer à l'idée générale d'une science des chiffres. La comptabilité, enjeu de pouvoir, dans une société d'hypermédiatisation est devenue un art langagier qui, en effet, permet de comprendre pourquoi on ne manipule pas les chiffres mais les mots. Les sophistes d'un nouveau genre et les comptables vertueux s'affrontent sur la quête de vérité de l'information financière.

Ce livre explique et met en garde.

Le capitalisme financier est en danger, les nouvelles normes comptables internationales, IFRS, ne sont pas validées démocratiquement, l'utilisation de la juste valeur est une illusion langagière, le coût de l'absence de pertinence de l'information comptable n'est qu'imparfaitement évalué, le développement durable, respect des citoyens et de leur environnement n'est pas pris en compte.

Cet ouvrage a pour but de mener une réflexion nouvelle visant à construire un modèle comptable respectant la hiérarchie des normes, l'environnement et les femmes et les hommes qui demeurent les forces vives de l'entreprise.

Il ne s'agit pas d'une simple vue de l'esprit.

Des enquêtes de terrain restituent la perception de l'information comptable en toute honnêteté en démontrant pourquoi la force psychologique des individus et le contexte sociologique conditionnent la compréhension des informations comptables délivrées.

Enfin, ce livre jette les bases d'une théorie du langage comptable et contribue à donner au lecteur des clés qui doivent lui permettre d'ouvrir la porte qui peut le mener à « un chemin de sagesse ».

- « Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière ». Louis Ménard, FCA et collaborateurs. 2ème édition. Anglais-français avec index français-anglais. Institut Canadien des Comptables Agrées. 1 581 pages.
- « Les IAS/IFRS en substance ». FinHarmony, Christophe Marion. ECM. 72 pages.
- "Coûts et décisions". Carla MENDOZA, Eric CAUVIN, Marie-Hélène DELMOND, Philippe DOBLER, Véronique MALLERET. Gualino éditeur. 2ème édition.
- « **CONTROLE DE GESTION** ». Alain BURLAUD, Robert TELLER, Stéphanie CHATELAIN-PONROY, Sophie MIGNON et Elisabeth WALLISER. Vuibert.
- « CONTROLE DE GESTION ». Michel GERVAIS. Economica. 8ème édition.

#### Cas, outils pédagogiques

REGENT Marie-Odile, "Etude de cas Endupack (Méthode UVA de calcul des coûts complets)", édité par la Centrale des cas <a href="http://www.ccip.fr/ccmp">http://www.ccip.fr/ccmp</a>

## ASSOCIATION FRANCOPHONE DE COMPTABILITÉ

## Bulletin d'adhésion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005

RENOUVELLEMENT	NOUVELLE ADHÉSION
Nom:	Prénom:
Adresse professionnelle :	
Université/Institution :	Tél.:
Etablissement/Département.:	Fax:
Adresse:	e-mail (*):
Code Ville	
Pays	
Adresse privée:	
	Tél. :
	Fax:
Code	e-mail (* <u>)</u> :
Pays	
(*) Une adresse e-mail est indispensable, la Lettre de l'	AFC étant envoyée par courrier électronique
Adhésion individuelle Adhésion institutionnelle Adhésion Bibliothèque & C	: 80 euros : 310 euros DI : 80 euros
Expédition du courrier à votre adresse : Mode de paiement :	privée professionnelle
□ Bon de commande administratif ci-joint □ Chèque bancaire uniquement payable en France libellé à l'ordre de l'AFC □ Virement au compte de l'AFC ■ BNP Agence de RUNGIS MIN ■ RIB 30004 00979 00010038092 69	Carte Visa ou Mastercard  n° /_/_/_/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_//  Expiration fin : //_/ //  Nom du titulaire tel qu'inscrit sur la carte :  Signature du titulaire de la carte :
IBAN FR76 3000 4009 7900 0100 3809 269	

Le présent bulletin accompagné du paiement doit être adressé à :

AFC - Georges LANGLOIS 9, rue d'Artois tél./fax: +33 (0)3 44 24 86 37

e-mail: georges.langlois@wanadoo.fr60100 CREIL

Association Francophone de Comptabilité (Association Loi de 1901)

Siège social: CNAM-INTEC, 40 rue des Jeûneurs, 75002 PARIS - e-mail: afc@cs.experts-comptables.org